



RAPPORT D'ACTIVITES 2011

Nos derniers débats budgétaires ont été l'occasion de détailler le contexte périlleux et incertain dans lequel s'inscrivent désormais les finances des départements confrontés à la réforme de la fiscalité locale en 2010, à la non compensation des transferts successifs de compétences et à la mise en place de péréquations hasardeuses.

Ces réformes, ajoutées aux effets de la crise économique de 2008/2009 et à la crise de la dette ont bouleversé les modèles de financement des collectivités territoriales qui soumises à l'effet de ciseaux ont dû recourir à l'emprunt.

C'est ce choix qu'a fait notre département pour maintenir un niveau élevé d'investissement et d'aides aux communes et être ainsi mieux armé face à la crise économique et sociale.

Cet endettement a toutefois reposé sur une stratégie liée à des principes simples :

- La nécessité de conserver un autofinancement brut constant au cours des prochaines années,
- La volonté de garder un stock de dette sain et équilibré.

En complément de ces principes, le département a également retenu plusieurs règles :

- Une évaluation prudente de ses recettes,
- La recherche constante de marges de manœuvre,
- La prise en compte du caractère volatile des recettes dans la nature des dépenses prévues : la rigidité des dépenses doit désormais être pilotée afin de la rendre compatible avec des recettes soumises à des aléas importants,
- La soutenabilité à moyen terme de nos politiques publiques.

C'est pourquoi, nous nous sommes attachés depuis 2009 à poser les bases d'une rénovation et d'une modernisation de nos méthodes de gestion après la construction dès 2004 du projet d'administration, de la transposition des principes de la LOLF au budget départemental et d'un encadrement renforcé.

Le rapport d'activités 2011 qui vous est présenté, adossé au Débat d'Orientations Budgétaires pour 2011, constitue un nouveau point d'orgue de cette démarche d'adaptation et de modernisation. Après que je vous ai présenté lors du BP 2012 le nouveau cadre budgétaire permettant d'assurer des arbitrages désormais infra-annuels de nos objectifs et priorités tout en disposant d'une vision pluriannuelle de nos engagements, il m'est apparu essentiel qu'un bilan de l'activité des services puisse vous être présenté en substitution des Rapports Annuels d'Activités (RAP) dont la lourdeur si elle a pu servir à la mise en place d'un dialogue de gestion avec les pôles n'a pas permis qu'ils s'imposent auprès de vous.

Conscient de ce handicap en termes d'information de l'ensemble des élus départementaux, j'ai décidé de réformer cet exercice en portant cette exigence d'information et de lisibilité sous une autre forme que celle des RAP et que celle du rapport institutionnel d'activités qui continuera de vous être diffusé ainsi qu'à nos partenaires institutionnels et aux membres du Conseil de Développement Durable de l'Oise (CDDO). Tels sont les objectifs assignés au rapport d'activités 2011 qui suit élaboré à partir des éléments produits par chacun des huit pôles.

Je veux souligner que cette démarche et cette exigence d'information et de diffusion des résultats au service de la démocratie locale ont également irrigué le CDDO en 2012 profondément revisité afin de continuer à faire vivre la démocratie participative.

I – UN CONTEXTE FINANCIER INCERTAIN ET PERILLEUX

En 2011 les effets de la crise économique et sociale touchant la France depuis 2009 ont continué à se faire sentir. La Picardie est particulièrement impactée et pourrait être en 2012 l'une des deux régions françaises à entrer en récession. Cette crise a un effet direct sur nos dépenses sociales, mais aussi sur nos dépenses d'investissement même si en 2011 nous les avons maintenues à un niveau élevé afin d'apporter un soutien nécessaire à l'économie isarienne. Autre fait marquant de l'année 2011, la crise du prêt aux collectivités territoriales sous l'effet conjugué de la faillite de Dexia et de règles prudentielles plus sévères (Bâle 3), deux éléments qui modifient le mode de financement de l'investissement des grosses collectivités.

A. LA CRISE ECONOMIQUE ET SOCIALE SE POURSUIT EN 2011

1. Une économie isarienne qui reste fragile

2011 a continué à être marquée par la crise économique et une stagnation de la situation du département. Le taux de chômage évolue dans un tunnel compris entre 9,1% et 9,6% depuis le deuxième trimestre 2009, au-dessus de la moyenne nationale (9,1% en moyenne) alors qu'habituellement le niveau départemental est inférieur au niveau national. Si l'économie isarienne recommence à créer plus d'emplois qu'elle n'en détruit, l'augmentation de l'emploi salarié reste symbolique (+ 0,2% par rapport à 2010, soit + 300 emplois). Cette stagnation cache en réalité une reconfiguration de la structure économique départementale : l'emploi industriel continue à être détruit (- 1,9%) alors que l'emploi tertiaire progresse (+ 1,1%) et notamment dans le commerce (+ 1,7%). Ce changement de structure n'est pas sans importance car le commerce fournit des emplois moins créateurs de richesses et moins rémunérés que la moyenne des emplois, créant un risque de précarisation d'une partie de la population.

Le tissu économique isarien reste donc fragile, ce qui retentit sur les dépenses sociales du département. Ainsi, les dépenses de RSA augmentent de 4,38% et l'on ressent qu'une part croissante des demandes d'autres prestations sociales sont en réalité liées à une recherche de ressources complémentaires.

2. L'intervention du département n'en a été que plus nécessaire, malgré l'incertitude persistante sur ses recettes

Dans ce contexte, le département a continué à jouer un rôle majeur en termes de solidarités. Outre le budget du pôle Solidarité (340,9 M€ en fonctionnement) qui permet de soutenir les plus fragiles et contribue indirectement au maintien de 10.000 emplois, le Conseil général a directement ou indirectement investi presque 171 M€ sur son territoire (+ 12,78%). Cela sans compter toutes les autres actions du département, dont un certain nombre sont optionnelles mais essentielles et qui bien souvent apportent au territoire plus qu'un budget ne peut l'exprimer. C'est au final 983,7 M€ qui ont contribué à soutenir l'économie et la vie locale en 2011, soit presque 5% du PIB de l'Oise.

Ce soutien devient de plus en plus délicat à maintenir pour les finances départementales du fait de recettes incertaines. Les années 2010 et 2011 ont été des années transitoires dans la mise en œuvre de la suppression de la taxe professionnelle, brouillant les comparaisons possibles avec les années antérieures : 3 impôts directs sur 4 ont été retirés au département et remplacés par un impôt national calculé sur une base locale, la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), dont les contours ont pu évoluer (comptabilisation des échanges entre filiales par exemple) et un panier de compensations diverses (taxes nouvelles, taxes transférées d'autres collectivités, réduction sur les frais de collecte des impôts...). Seules certitudes, les dotations d'Etat ont été gelées depuis 2009 et désormais 1/3 de nos recettes sont liées au risque immobilier à travers les droits d'enregistrement (DMTO) et la taxe foncière sur les propriétés bâties.

L'effet de ciseaux qui touche tous les départements reste donc à l'œuvre et se double d'une dépendance plus forte de leurs ressources à la conjoncture.

B. UNE DIFFICULTE SUPPLEMENTAIRE LIEE A LA CRISE DE LA DETTE

La faillite de Dexia mi 2011 a laissé la moitié des besoins d'emprunt des collectivités non pourvus obligeant l'Etat à intervenir à travers une enveloppe exceptionnelle de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) de 3 Mds€. Si le Conseil général a été moins impacté que la plupart des collectivités car il avait anticipé son besoin de financement (en grande partie pourvu à l'été), cette raréfaction du crédit a obligé à reporter une partie des investissements prévus en fin d'année sur l'année 2012. L'emprunt d'équilibre s'est appuyé sur l'enveloppe CDC à hauteur de 20 M€.

Cette crise bancaire a deux impacts qui seront très sensibles sur l'année 2012 et vraisemblablement les années suivantes :

- Le premier est un renchérissement du crédit bancaire : alors que le taux d'intérêt moyen de la dette départementale était de 2,9% au 31 décembre 2011, les prêts proposés au premier semestre 2012 affichent, sauf exception, un taux supérieur à 4,5%. La nouvelle enveloppe exceptionnelle 2012 de la CDC est accordée à un taux de 5,3% qui risque de devenir un standard de marché. Un taux d'intérêt élevé limite la capacité d'emprunt de la collectivité en renchérissant ses frais financiers et dégradant ainsi ses ratios de dette.

- Le second est un assèchement des crédits disponibles. Les règles prudentielles Bâle 3 augmentent la part de fonds propres que les banques doivent mettre en regard des prêts qu'elles accordent. Pour satisfaire à ces exigences, les banques restreignent d'une part les crédits accordés et augmentent d'autre part le retour sur investissement de leurs prêts, soit le taux d'intérêt. Les collectivités territoriales sont en outre pénalisées par le fait qu'obligation leur est faite de déposer leurs fonds à la Banque de France et qu'elles n'apportent donc pas de capital aux banques. Ainsi, pour une banque, prêter à une collectivité locale dégrade son ratio fonds propres sur encours de prêts.

Il y a donc une mutation structurelle du mode de financement de l'investissement des collectivités territoriales.

Si les petites et moyennes collectivités continueront à emprunter auprès des banques, cet emprunt sera plus cher : à titre d'exemple, la banque postale qui a vocation à remplacer en partie Dexia n'offrira que des produits financiers simples (taux fixes et variables simples) sans l'ingénierie financière qui permettait d'offrir des taux d'intérêt plus faibles. En outre, elle a annoncé qu'elle se financera sur les marchés à la même maturité que ses prêts. Concrètement, cela signifie que si elle prête à 10 ans, elle empruntera à 10 ans. Sachant que les taux d'intérêt sont croissants avec la durée de prêt, c'est une différence notable avec l'essence du financement bancaire qui est de transformer un financement de courte durée (dépôts des épargnants, emprunts sur les marchés de capitaux...) en un financement à long terme. A titre d'exemple, au 2 mai, le taux d'intérêt à 1 an était de 1,3%, celui à 15 ans était de 2,5% : peu de personnes acceptent de voir leur argent bloqué pendant 15 ans s'il n'est pas bien rémunéré... D'ailleurs peu de personnes acceptent de voir leur épargne indisponible pendant 15 ans, d'où l'importance de la transformation bancaire.

Les plus grandes collectivités (les grandes communautés d'agglomération, les communautés urbaines et surtout les départements et les régions) seront incitées à se financer directement sur les marchés de capitaux à travers des émissions d'obligations. Si ce mode de financement a l'avantage d'offrir un accès à des capitaux abondants, il a aussi de nombreux inconvénients, outre une technique financière complexe, cette voie, dans laquelle s'engage le Conseil général de l'Oise comme toutes les régions et tous les grands départements, aura elle aussi un coût, moindre qu'un financement bancaire du type de celui offert par la banque postale, mais plus important que celui que nous avons connu depuis la fin des années 1990.

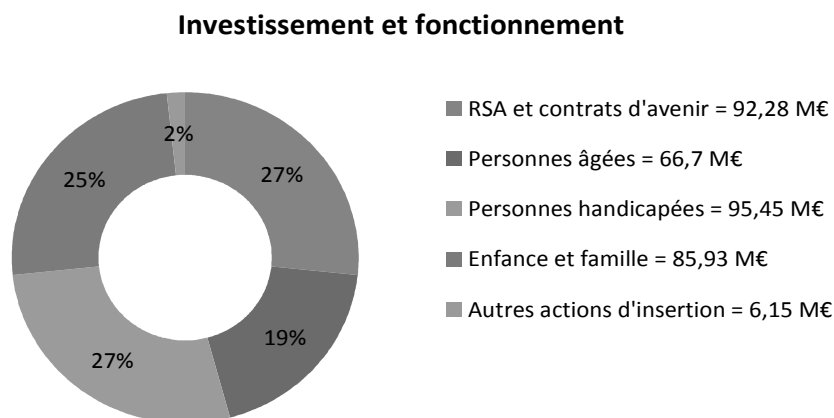
II – AFFIRMER NOS PRIORITÉS POUR DÉVELOPPER DURABLEMENT NOS TERRITOIRES

A. LE DEPARTEMENT, GARANT DES SOLIDARITES SOCIALES

Les dépenses d'actions sociales du département représentent plus de la moitié (62,61%) de ses dépenses de fonctionnement (hors dépenses de personnel) et résultent presque exclusivement de prestations ou de politiques sociales sur lesquelles le département a peu de marge de manœuvre.

Les dépenses sociales, et partant les besoins sociaux, ont augmenté sous l'effet d'un nombre croissant de travailleurs pauvres et en raison de l'impact de la crise économique des années 2008-2009.

Ces dépenses, par public, ont été les suivantes en 2011 :



1 - En direction de l'enfance et des familles

La direction de l'enfance et de la famille (DEF) veille à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation d'une politique de prévention et de protection de l'enfance et au maintien de la cohésion de la famille. Elle assure en partenariat notamment avec les autorités judiciaires les missions de prévention et de protection de l'enfance et développe la prévention et la protection de la santé de la mère et de l'enfant. La prévention et le soutien parental sont les leviers de la protection de l'enfance.

La direction s'appuie sur un maillage territorial au travers de la présence de ses équipes Protection de l'Enfance et Protection Maternelle et Infantile sur les cinq territoires ainsi que sur les Maisons des Adolescents (MDA), la prévention spécialisée, la ludothèque et le Centre Départemental de l'Enfance et la Famille (CDEF) pour l'opérationnalité de son action.

Les réalisations en 2011

- Réalisation du plan de charge de la direction et développement des procédures ;
- Harmonisation des charges sur les territoires et en central ;
- Mise en place des équipes dédiées à l'Action Educative à Domicile ;
- Elaboration de la 1^{ère} phase du plan stratégique d'accueil des enfants confiés y compris l'adaptation du CDEF ;
- Ecriture, diffusion et mise en place des procédures en lien avec le schéma PMI - actions de santé dont la réorganisation de la consultation mobile ;
- Déploiement du logiciel Horus permettant dans un premier temps le partage des différents certificats de santé et à terme le suivi de l'ensemble de l'activité PMI ;
- Adaptation du dispositif Centre de Planification et d'Education Familiale (CPEF) avec l'intégration des sages-femmes.

1.1 - Développer des outils d'observation, de gestion et d'évaluation

- ⇒ **Missions** : Contribuer à une meilleure connaissance partagée du dispositif de protection de l'enfance et à le faire évoluer. Il favorise la collaboration et l'articulation entre l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance et ceux qui y concourent.
- ⇒ **Bilan 2011** : l'ODPE (observatoire départemental de protection de l'enfance) a réalisé différents bilans d'activité, CRIP (cellule de Recueil des Informations Préoccupantes), MDA, topo statistiques IP par MSF, activités PMI par territoire..), l'analyse des rapports d'activités des établissements habilités à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et la mise en cohérence de documents transversaux (revue de pôle, LOLF, tableaux de bords..).
- ⇒ **Objectifs 2012** : 2012 sera l'occasion de réaliser l'étude sur la place de la famille basée sur des groupes d'échanges entre les élus, les familles et les professionnels de la protection de l'enfance ainsi que de déployer le partenariat avec les universités.

1.2 - Améliorer les missions : les prises en charge adaptées

Enfants accueillis à l'ASE : Parcours et projet pour l'enfant

- ⇒ **Missions** : Prise en charge et accompagnement des enfants confiés et de leur famille en vue d'une amélioration de la situation.
- ⇒ **Bilan 2011** : On observe une baisse des enfants confiés à l'ASE : 1.620 enfants en 2011 contre 1.664 en 2010. En 2011, ont notamment été mis en place le Projet pour l'enfant, un groupe de travail pluri-institutionnel sur les « rencontres parents-enfants » et un sur les mineurs étrangers isolés.

Etablissements et services habilités : Adaptation-modernisation

- ➔ **Bilan 2011** : La 1^{ère} phase du projet stratégique d'accueil a été élaborée

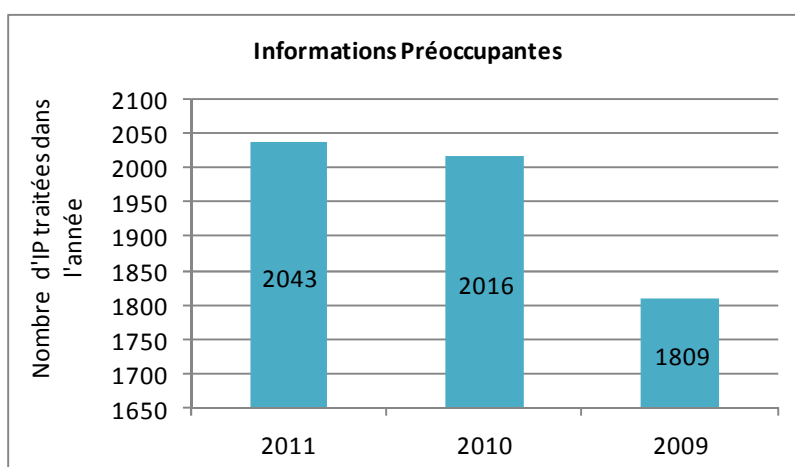
Pour les Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) et Lieux de Vie et d'Accueil (LVA) : le département comptait 16 MECS (842 places) et 3 LVA (23 places). Globalement sur l'année 2011, 20 places ont été supprimées. Le taux d'occupation ainsi que la part des enfants de l'Oise ont encore augmenté atteignant chacun 91,5% pour les MECS. Le prix de journée moyen de 2011 s'élève à 155,72 € (153,78 € en 2010) pour les MECS et 144,50 € (143,81 € en 2010) pour les LVA. Sur cette année, plusieurs projets de modernisation d'établissements ont été poursuivis sur les maisons d'enfants : Marcel Callo, Anne-Marie Javouhey. A compter du 1er janvier 2012, la pouponnière a baissé sa capacité à 42 places et n'est plus gérée par le département mais par l'association La Croix rouge française.

Pour les associations d'Actions Educatives en Milieu Ouvert (AEMO) : la baisse des mesures d'AEMO se poursuit en 2011 (1.059 en 2011, 1.188 en 2010 et 1.288 en 2009) malgré la baisse de capacité déjà effectuée en début d'année : baisse de 150 mesures pour une capacité actuelle de 1.200 mesures.

Accueil familial : Adaptation et développement

- ➔ **Bilan 2011** : le département a embauché 283 assistants familiaux dont 247 domiciliés dans l'Oise et 36 hors département. Bien que les 15 embauches n'aient pas comblé les 17 départs de l'année, la capacité d'accueil a progressé de 3,2% en 2011 compensant ainsi la baisse de l'effectif.

La professionnalisation des assistants familiaux s'est poursuivie (formation obligatoire, réunions techniques sur les territoires, VAE). La volonté d'adaptation de ce dispositif aux besoins du public a ainsi permis la mise en œuvre du référentiel sur la place de la famille dans le cadre de l'accueil familial et l'orientation de l'accueil familial vers des publics diversifiés (Mineurs étrangers isolés notamment).



Prévention : Adaptation et développement des dispositifs

Service de l'adoption

- ➔ **Missions** : Avec une équipe pluridisciplinaire spécialisée, le service instruit les demandes d'agrément, gère avec les maternités les naissances sous le secret, réalise le suivi des enfants adoptés et accompagne les personnes souhaitant consulter leur dossier.
- ➔ **Bilan 2011** : 73 nouvelles demandes d'agrément dont 48 dossiers agréés dans l'année ; 207 dossiers agréés étaient en attente d'être satisfaits ; 33 adoptions ont été réalisées (13 adoptions nationales et 20 adoptions internationales) et 37 demandes de consultations de dossiers administratifs ont été réalisées.

Les mesures de prévention en direction des familles : les aides financières, l'Action Educative à Domicile (AED), les Techniciennes d'Intervention Sociale et Familiale (TISF)

➔ **Missions** : Soutenir et accompagner les enfants et leur famille confrontés à des difficultés de danger ou en risque de danger par des dispositifs d'aide à domicile.

➔ **Bilan 2011** :

Pour l'AED : Elaboration du référentiel et guide technique dans l'objectif de la mise en place des équipes dédiées à l'AED en janvier 2012. Mise en place d'un comité de suivi (DEF-DASI) dont l'objectif est de procéder au suivi et à l'évaluation de ce dispositif.

Pour les aides financières et les TISF : Elaboration de nouveaux supports de formalisation et de contractualisation avec les familles et nouvelles procédures.

Le Centre Départemental de l'Enfance et la Famille (CDEF)

➔ **Missions** : Accueil en urgence, observation et orientation des enfants confiés à l'ASE dans les foyers de l'enfance et accueil des parents avec leur enfant de moins de 3 ans en centre maternel (tout particulièrement les mineurs).

➔ **Bilan 2011** : Sur l'année, les foyers de l'enfance ont réalisé 299 admissions et 300 sorties. En moyenne il y avait 100 enfants en fin de mois avec un taux d'occupation de 102 %.

Un projet stratégique d'adaptation du CDEF a été élaboré : mise en place d'un centre maternel de 20 places à BEAUVAIS par la fusion SAU (Service d'Accueil des Urgences)-centre maternel, gestion transitoire au CDEF de COMPIEGNE dans l'attente de sa reconstruction, verticalisation et mixité de groupes et montée en charge du service d'accueil familial des foyers de l'enfance (SAFFE) : 6 places ont été créées en début d'année 2012.

➔ **Objectifs 2012** : Mettre en place le projet stratégique à moyens et à capacité globale constants.

Maisons des Adolescents, prévention spécialisée, ludothèque

Les Maisons des Adolescents (MDA)

➔ **Missions** : Les MDA de BEAUVAIS et de CREIL sont des lieux d'accueil généralistes, sans délai, pour tous les jeunes âgés de 13 à 20 ans et leur famille, quelle que soit leur problématique. Elles fonctionnent selon le principe de libre adhésion. Elles s'appuient sur l'ensemble des professionnels du secteur médico-social qui sont des partenaires relais et elles s'inscrivent ainsi dans une dynamique de réseau.

➔ **Bilan 2011** : 5.034 accueils ont été réalisés pour 737 adolescents différents reçus dans les MDA en 2011.

➔ **Objectifs 2012** : Optimisation du dispositif départemental pour le rendre accessible à tous les jeunes Isariens : élaboration d'un projet départemental.

La prévention spécialisée de CREIL

- ➔ **Missions** : Accompagner les jeunes en voie de marginalisation, en étant présent au cœur des quartiers. Le travail de rue, la présence sociale, activité essentielle de la prévention spécialisée, est le moyen privilégié d'atteindre un jeune, une famille ou un groupe entretenant des rapports parfois complexes ou inexistantes avec les institutions et les partenaires.
- ➔ **Bilan 2011** : En 2011, les 6 éducateurs du service ont menés 402 présences sociales sur 11 quartiers des quatre communes de l'Agglomération Creilloise. 125 jeunes ont été accompagnés individuellement, en associant dans leurs parcours 91 partenaires institutionnels ou associatifs. Le service a déménagé en 2011 dans les anciens locaux de la MSF de CREIL concourant à l'identification du service et au développement d'actions collectives dans les locaux.
- ➔ **Objectifs 2012** : Réaliser un conventionnement avec les 5 institutions locales de l'Agglomération.

La ludothèque

- ➔ **Missions** : Favoriser la mise en relation entre les usagers et les professionnels en leur permettant de découvrir le plaisir de jouer à des jeux originaux.
- ➔ **Bilan 2011** :
 - Pour le volet « Petite enfance » : les animations itinérantes et le prêt de jeux en direction d'enfants de moins de 4 ans ont permis d'accueillir 921 parents, 1.022 assistants maternels et 2.960 enfants, soit 4.903 personnes sur 278 passages. En moyenne le service accueille donc 10,6 enfants par séance de jeux. En 2011, l'activité du service a augmenté de 32% par rapport à 2010. En effet, depuis 2010, l'activité du service se développe à l'est du département et touche davantage de communes : 32 communes desservies en 2011 contre 28 en 2010. Dorénavant tous les territoires accueillent le passage de la ludothèque départementale.
 - Pour le volet « tous publics » : en 2011, la ludothèque et les équipes de territoires ont mis en place 145 actions collectives concernant 1.977 personnes utilisant le jeu comme outil (CDEF, MDA, RAP, MSF, accueillants familiaux PA-PH et assistants familiaux ASE...)

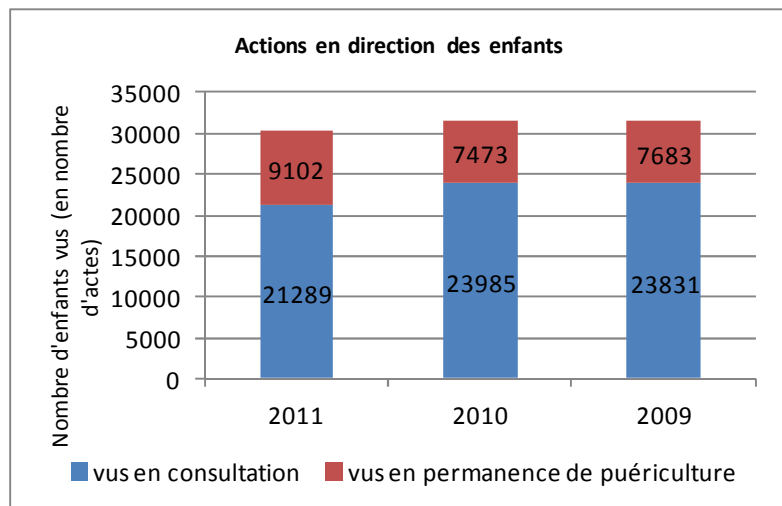
Les projets importants pour 2012 :

- *Elaboration d'un projet global de la « prévention » en matière d'enfance ;*
- *Etude sur la place de la famille dans la protection de l'enfance avec des groupes d'échanges entre les élus, les familles et les professionnels ;*
- *Finalisation des projets de service ;*
- *Création de la cellule agrément assistants familiaux ;*
- *Elaboration de la 2^{ème} phase du plan stratégique d'accueil des enfants confiés y compris le placement hors les murs et le développement des CPOM (contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens) pour les structures protection de l'enfance ;*
- *Evolution du dispositif départemental de repérage de l'enfance en danger ;*
- *Evolution du dispositif Maisons des Adolescents.*

1.3 – Consolider et développer la prévention, les actions de santé et la petite enfance

Prévention médico-sociale : Consultations et actions de puériculture

Bilan 2011 : Les services de PMI ont vu 21.289 enfants en consultations médicales, 9.102 en permanence de puériculture, 5.384 en dépistages des troubles visuels, auditifs et du langage et 3.587 en bilans médicaux en école maternelle.



La consultation itinérante a évolué : un camion de consultation avec la présence d'un médecin et un autre dédié à la réalisation de permanences de puéricultures afin d'accompagner les familles autour du développement de l'enfant.

Le logiciel Horus a été déployé permettant dans un premier temps le partage des différents certificats de santé et à terme le suivi de l'ensemble de l'activité PMI.

Prévention et promotion de la santé – Parentalité

Prévention, santé

- ➔ **Missions** : Accompagner la protection des personnes les plus fragiles et développer des actions de sensibilisation autour des comportements à risque.
- ➔ **Bilan 2011** : Partenariat DEF-DEJ dans le cadre de l'appel à projets « santé au collège » autour de deux thématiques : l'éducation à la vie affective et sexuelle, et l'alimentation et l'activité physique ; mise en place d'actions collectives autour de l'éducation à la vie affective et sexuelle avec les CPEF avec notamment la création d'une exposition pour tout public ; poursuite du partenariat et du travail en réseau avec notamment l'ARS, les différents réseaux santé et le parcours maternité.

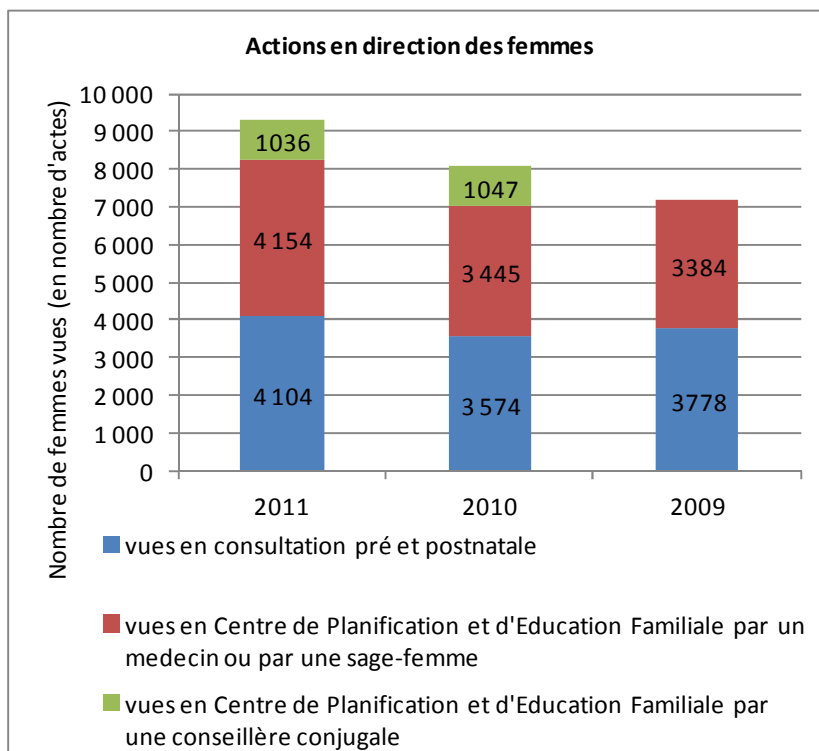
Soutien à la parentalité

- ➔ **Missions** : La mise en place d'actions auprès des jeunes parents, que ce soit autour de la prévention des accidents domestiques (action sièges bébé) ou autour de la thématique de la parentalité (actions collectives auprès de ce public), participe à l'accompagnement autour de la parentalité et permet de faire connaître les missions de la PMI. En 2011, 3.225 sièges bébés ont été remis à des jeunes parents isariens.

Périnatalité : prévention et accompagnement

➔ **Bilan 2011** : L'activité en direction des femmes a augmenté en 2011 ; ainsi 4.104 femmes ont été vues en consultations pré et postnatales dans le cadre du suivi de grossesse et de la prévention en périnatalité, 4.154 femmes ont été vues en consultations en CPEF dans le cadre de la maîtrise de la fécondité, entretiens à l'IVG...

➔ En 2011, toutes les sages-femmes ont été formées à intervenir en CPEF et pourront ainsi assurer des consultations médicales autorisées par la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, dite loi HPST.



Agrément, suivi et accompagnement des assistants maternels

➔ **Bilan 2011** :

- Les assistants maternels : 660 nouveaux agréments ont été délivrés en 2011 (+2% par rapport à 2010), 7.076 assistants maternels sont agréés contre 6.932 en 2010, la capacité d'accueil a également augmenté et atteint 21.197 places, 84% des assistants maternels ont été rencontrés au moins une fois dans l'année.

- Les assistants familiaux : 23 nouveaux agréments ont été délivrés en 2011, 96 candidats pour 51 candidatures maintenues et 50% d'agréments délivrés, le nombre d'assistants familiaux agréés dans le département baisse et atteint 408 contre 434 en 2010.

Au vu des besoins et de la spécificité de la mission, la création d'une cellule spécifique pour l'agrément et le suivi des assistants familiaux a été validée en 2011 et sera opérationnelle en 2012.

Structures petite enfance : suivi et accompagnement

➔ **Bilan 2011** : Pour 101 structures existantes en 2011 pour 147 sites et offrant 3.012 places d'accueil, le suivi annuel des structures petite enfance est en nette progression avec 93 % des établissements visités, 50 porteurs de projet ont été rencontrés afin de les accompagner dans le montage de leur projet et 4 projets ont abouti en 2011 avec la création de 65 places d'accueil.

Une réflexion a été menée pour faire évoluer l'intervention en faveur des structures petite enfance. Le nouveau dispositif permet de s'affranchir du caractère imprévisible des demandes en matière de volume d'activité et faire face à l'impossibilité d'anticiper le nombre de structures éligibles à budget constant.

L'extension à 8 unités ayant été abandonnée, il a été décidé de mettre fin à l'expérimentation de l'espace parents-enfants de CREIL au 31 décembre 2011.

2 – Au profit des publics les plus défavorisés

En cohérence avec les valeurs de solidarité portées par le département, la DASI a pour mission de mener une politique d'accueil et de soutien envers les publics rencontrant des difficultés sociales. Elle contribue ainsi, au plus près des territoires et des besoins de la population, à la lutte contre les facteurs d'exclusion et au maintien de la cohésion sociale en favorisant une approche globale et partenariale qui permette de promouvoir des projets collectifs à côté de l'accompagnement individuel.

La loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active (RSA) et réformant les politiques d'insertion positionne clairement le département comme chef de file de l'insertion sociale et professionnelle, le faisant ainsi coordinateur de l'ensemble d'un dispositif d'insertion départemental auquel sont appelés à contribuer d'autres acteurs institutionnels.

Trois priorités formalisées lors du DOB 2011 :

- Renforcer *la proximité et le développement social* ;
- Favoriser le retour à l'emploi par *l'insertion professionnelle et la formation* le pacte territorial d'insertion ;
- Soutenir et favoriser les initiatives *d'économie solidaire*.

Une préoccupation transversale relative à la question du logement

Le logement, comme l'emploi, sont deux axes majeurs, facteurs de réussite pour une **insertion durable** des Isariens concernés par les politiques sociales portées par le département.

Les réalisations en 2011

- *Lancement du dispositif « Coup de pouce pour l'emploi »*

209 CUI-CAE signés pour 181 postes ainsi répartis ;

- 78 postes au département ;
- 62 postes dans les communes de moins de 5.000 habitants ;
- 41 postes dans les associations.

- *Signature du PTLI (Pacte Territorial Local d'Insertion) de CREIL-CLERMONT*

4 orientations majeures :

- Mobiliser les acteurs économiques pour favoriser l'accès à l'emploi des allocataires du RSA ;
- Personnaliser les modalités d'accompagnement des allocataires du RSA ;
- Améliorer les réponses apportées aux besoins des publics pour favoriser l'employabilité ;
- Structurer un dispositif permanent de pilotage opérationnel des politiques emploi-insertion-formation sur le territoire.

- *La mise en place d'un service dédié emploi et formation sur chaque territoire composé de conseil d'insertion sociale et professionnelle et de chargés de mission Insertion emploi Formation.*

- *Etude de reconfiguration d'un véritable pôle d'accueil de la solidarité sur les territoires.*

2.1 – Renforcer la proximité et le développement social

- ⇒ **Missions** : Conforter l'action sociale de proximité, améliorer l'accueil et assurer la continuité du service public et améliorer observation/évaluation.
- ⇒ **Bilan 2011** : Dans l'objectif de renforcer la professionnalisation des agents, le chantier prévention a été poursuivi dans le cadre de travaux sur l'accueil, diagnostic du pôle. L'accueil a été copiloté par le cabinet MENSIA et la DASI pour l'ensemble du pôle solidarité et des outils de suivi d'activités par le logiciel Access ont permis d'objectiver la charge de travail des agents sur les territoires.

Soutien aux réseaux associatifs et acteurs territoriaux

- ⇒ **Bilan 2011** : Le soutien aux réseaux associatifs s'est poursuivi en 2011 avec un travail engagé avec les acteurs territoriaux de mise en cohérence des actions portées par eux et les MSF. Parallèlement, une centralisation des actions collectives du pôle solidarité au sein du service a permis d'avoir une vision globale des ressources mobilisées par les services du pôle. Un appui méthodologique initié a permis le développement d'actions collectives sur les territoires et d'offrir un autre type d'intervention publique aux Isariens.

Fonds de solidarité (FDS)

- ⇒ **Bilan 2011** : Donner de la cohérence et de la lisibilité dans l'attribution des aides financières. Maîtriser la consommation de l'enveloppe 2011. Le principe de subsidiarité a été renforcé et les dépenses ont été contenues sans que les demandes du public n'aient été négligées. Les tableaux de suivi des dépenses par chaque MSF ont permis de respecter le budget et une analyse des dépenses a été initiée qui doit être poursuivie en 2012.
Consommation 2011 : 1.367.477 €, soit 77 % de l'enveloppe prévue.

De plus, la mobilisation de l'aide personnalisée de retour à l'emploi (APRE) 2010/2011 et la maîtrise de l'enveloppe au niveau des territoires ont permis de faire diminuer fortement le taux de consommation liée à la formation (de 2% en 2010 à 0,6% en 2011) et à la mobilité (de 8% en 2010 à 3% en 2011).

Politique du logement

Le FDSL (Fonds départemental de solidarité pour le logement) contribue à la mise en œuvre du droit au logement en aidant les ménages en difficultés qui relèvent du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) à accéder et à se maintenir dans le logement et à y disposer de la fourniture d'énergie, d'eau et de téléphone. Il peut également apporter une aide et un soutien éducatif et social grâce à des mesures d'accompagnement social lié au logement.

- ⇒ **Objectifs 2011** : Faire du FDSL un outil au service de la politique du logement en faveur des personnes défavorisées.
 - Définir les stratégies prioritaires en articulation avec le prochain PDALPD et avec le diagnostic réalisé dans le cadre du plan départemental de l'habitat ;

→ Réviser l'organisation du dispositif par :

- l'analyse des systèmes existant dans d'autres départements (GIP, Plate-forme logement) ;
- la prise en considération du parcours résidentiel des ménages ;
- la prévention des impayés (logement, énergie...) ;
- le développement des actions collectives concourant au maintien dans le logement.

⇒ Bilan 2011

→ Le comité directeur réuni le 8 décembre 2011 a validé la proposition d'une évaluation globale du fonds afin de définir une stratégie opérationnelle pour le FDSL.

→ Les dépenses du FDSL sont restées dans la limite des objectifs fixés. L'application des nouveaux critères d'attribution a permis une diminution sensible de l'utilisation du fonds des différents volets (maintien, accès et énergie) du FDSL. En 2011, la consommation est de 1.901.613 € soit 92% des crédits prévus.

→ L'impact des nouveaux critères est en cours d'analyse pour un état des lieux plus exhaustif, réalisé par des rencontres avec chaque acteur concerné par le fonds.

Tutelles et mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP)

⇒ Objectifs 2011

- Evaluer l'opportunité de l'internalisation des MASP ;
- Initier une procédure de transmission des situations de majeurs en danger.

⇒ Bilan 2011

- Procédure de transmission des signalements majeurs en danger a été réalisée en inter-direction (DASI-DAP) ;
- La montée en charge des mesures reste lente. Les demandes de MASP de premier niveau ne sont pas formalisées. Nombre de MASP (stock) : 54 contractualisées et 2 en cours d'agrément.

2.2 – Favoriser le retour à l'emploi par l'insertion professionnelle et la formation

Contrats aidés – soutien au retour à l'emploi des allocataires du RSA

Le service Insertion Emploi Formation élabore dans un cadre partenarial des axes stratégiques en matière d'insertion (PDI-PTI) et accompagne les territoires dans la conduite et la mise en œuvre des projets, des dispositifs et outils destinés à améliorer l'accès des habitants du territoire aux services du département, aux services publics de l'emploi, de la formation et de l'insertion. Les allocataires du RSA, les personnes en contrats précaires ou en recherche de formation mais également les habitants sur chaque territoire, peuvent y trouver des informations et des aides dans leurs démarches de recherche d'emploi, de formation et/ou d'orientation dans des espaces dédiés localisés dans les relais.

Pour **soutenir le retour à l'emploi des allocataires du RSA, le département a déployé l'opération « Coup de pouce pour l'emploi »** qui mobilise l'ensemble des employeurs potentiels (associations, communes). Une vigilance attentive est portée à la mise en place de parcours de professionnalisation et de formation des allocataires recrutés à temps plein sur ces contrats aidés. Le département a signé par ailleurs avec l'Etat en 2011 une Convention d'Objectifs et de Moyens prévoyant la prise en charge de 842 CUI-CAE.

⇒ **Bilan 2011 :**

- 548 contrats réalisés soit 65% de l'objectif fixé par la CAOM 2011 ;
- Mise en place d'un référentiel d'évaluation ;
- Création d'un chantier d'insertion « Parc Jean-Jacques ROUSSEAU » de 35 heures porté par le département avec mise en place d'un plan de formation.
- En collaboration avec la DAP, mise en place d'un dispositif innovant « le service de convivialité » dans le cadre de l'opération « Coup de pouce pour l'emploi ».

Zoom sur l'opération « Coup de pouce pour l'emploi » :

Sur un objectif de 500 CUI-CAE prévisionnels à destination du département, des associations ou des communes de moins de 5.000 habitants : 209 CUI-CAE signés ou en cours de signature pour 181 postes validés se répartissant de la façon suivante :

* Pour les postes Conseil général : 78 postes fléchés dont 23 pour le service de convivialité (20 postes sont pourvus à ce jour),

* Pour les postes des communes : 62 postes recrutés ou en cours de recrutements (18 renouvellements en cours),

* Pour les postes associations : 41 postes recrutés ou en cours de recrutement, y compris service de convivialité (10 renouvellements en cours).

Accompagnement à l'insertion professionnelle des publics (APRE)

⇒ **Missions :** Aide financière pour soutenir les allocataires du RSA dans leur parcours vers l'emploi et la formation.

⇒ **Bilan 2011 :** Concernant l'APRE 2011-2012, l'enveloppe réservée pour l'Oise est de 917.676 € (y compris frais de gestion) :

- 262.193 € fléchés Conseil général,
- 524.386 € fléchés Pôle Emploi,
- 87.397 € fléchés Mission Locale.

Depuis novembre 2011, la gestion de l'enveloppe APRE est confiée à la CAF de l'Oise qui perçoit à ce titre 43.700 €. Les territoires (MSF) ont enregistré, depuis décembre 2011, 144 demandes pour le département.

Actions d'insertion et de qualification professionnelle

Missions : reconfigurer l'offre d'insertion jusqu'alors centrée sur l'accompagnement social des publics, par un renforcement de l'action départementale en matière d'aide au retour à l'emploi des publics et participer à la mise en place d'un Pacte Territorial Local d'Insertion (PTLI).

➤ Bilan 2011 :

➔ La création sur le territoire du PTLI CREIL-CLERMONT d'une **plateforme de professionnalisation des contrats aidés**, fonctionnelle à compter de début 2012 ;

➔ Le département intervient en appui financier avec le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), permettant d'accorder des aides financières ponctuelles favorisant l'insertion socio-professionnelle de ce public, soit une consommation de :

- 71,4% de l'enveloppe réservée au FAJ individuel (599 dossiers d'aide individuelle à la formation, à la recherche d'emploi et au maintien dans l'emploi ont été accordés) ;
- 85% de l'enveloppe réservée au FAJ collectif.

Prestation RSA

➤ Au 31 décembre 2011, l'Oise compte en moyenne 20.468 foyers bénéficiant du RSA dont 13.213 pour le RSA « socle », 5.118 pour le RSA « activité » et 2.137 pour le RSA « activité et socle ». Nous constatons une évolution très relative du nombre de foyers bénéficiant du RSA : au 31 décembre 2010, l'Oise compte en moyenne 20.183 foyers bénéficiant du RSA dont 12.979 pour le RSA « socle », 5.244 pour le RSA « activité » et 1.960 pour le RSA « activité et socle ».

Nous restons très attentifs au risque d'augmentation du nombre de foyers bénéficiant du RSA au regard du nombre d'entreprises qui ont déposé en 2010 et 2011 leur bilan.

42,3% des allocataires du RSA sont des personnes seules sans enfants :

- ➔ 50% d'entre-elles sont sans emploi et touchent le RSA socle,
- ➔ 17,3% d'entre-elles sont des travailleurs pauvres avec du RSA activité,
- ➔ 32,7% d'entre-elles ont une activité très partielle et ont à la fois du socle et activité.

Plus de 33% des allocataires du RSA sont des femmes seules avec enfant, mais :

- ➔ 66% d'entre-elles sont sans emploi et touchent du RSA socle ;
- ➔ 24,3% d'entre-elles travaillent et perçoivent du RSA activité ;
- ➔ 9,7% d'entre-elles travaillent très peu et ont à la fois du RSA socle et activité.

2.3 – Soutenir et favoriser les initiatives d'économie solidaire

Insertion par l'activité économique

En 2011, le Conseil général a poursuivi son soutien au secteur de l'insertion par l'activité économique. Les différentes structures qui relèvent de ce secteur (Chantier d'insertion, Associations Intermédiaires (AI), Entreprises d'Insertion (EI)) contribuent à accompagner les allocataires du RSA dans leur parcours vers l'emploi. Nous nous sommes attachés en 2011 à élaborer un référentiel de suivi et d'évaluation de ces structures, d'homogénéiser nos modes de financement et à les positionner ou non comme des prestataires des PTLI au regard des besoins des allocataires du RSA et des attentes en matière de compétence et de savoirs faire du monde économique.

Généralisation de la clause d'insertion :

Une nouvelle impulsion est engagée concernant la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics. Suite à la demande du Président de généraliser les clauses sociales, des rencontres ce sont tenues avec la DIL et le pôle aménagement et mobilité et ce, en lien avec la DCPCC. Depuis septembre 2011, les directions transmettent au service économie solidaire la programmation des opérations afin d'identifier les marchés pouvant faire l'objet d'une clause sociale.

En 2011, 16 marchés ont ainsi été « clausés », ce qui représente 22.884,53 heures d'insertion réalisées (soit 14 ETP) pour un prévisionnel de 18.262,25 heures. Ces heures ont été effectuées par 119 personnes. Depuis la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés départementaux, en 2007, plus de 70.000 heures d'insertion ont été réalisées.

Les projets importants pour 2012

- *Elaboration et mise en œuvre du PTS sur le territoire de Beauvais Oise Picarde et généralisation sur l'ensemble des territoires ;*
- *Elaboration sur chaque territoire d'un PTLI ;*
- *Formation de l'ensemble de l'équipe dédiée Emploi Formation ;*
- *Finalisation du PDI 2013-2015 en articulation avec le PTI ;*
- *Poursuite du développement d'actions collectives autre mode d'intervention publique en direction des usagers du pôle solidarité ;*
- *Evaluation des critères d'attribution du FSL et mise en œuvre des préconisations.*

3 - En faveur de l'autonomie des personnes

La Direction de l'Autonomie des Personnes (DAP) veille à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées. Elle mène des actions d'information, de prévention et de sensibilisation face au vieillissement de la population. Elle s'attache avec l'ensemble de ses partenaires à promouvoir et à assurer l'intégration des personnes handicapées.

Les réalisations en 2011

- *Réalisation de la 1^{ère} phase du schéma départemental Autonomie des personnes : états des lieux, évaluation des politiques en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées,*
- *Mise en place du service de convivialité pour accompagnement des personnes âgées isolées et dépendantes. Ce service est adossé au dispositif Coup de pouce pour l'emploi. Ce projet a été mené en transversalité DAP/DASI,*
- *Travail préparatoire à la refondation de la tarification des services à domicile en lien avec la réflexion de l'ADF,*
- *Adaptation et diversification de l'offre d'hébergement pour les personnes âgées et les personnes handicapées :*
 - * *49 places d'hébergements en EHPAD pour les personnes âgées dépendantes et 20 d'accueil de jour pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer,*
 - * *18 places ont été créées en accueil de jour et dans les services d'accompagnements pour les personnes handicapées (SAVS/SAMSAH), l'ouverture de places en établissements pour personnes âgées dans le cadre des projets d'extension des EHPAD (49 places d'hébergement),*

- Travail de convergence tarifaire avec les établissements pour personnes handicapées,
- Signature d'une convention cadre définissant les articulations du département avec la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de Santé en Travail) et la MSA pour la prise en charge des personnes âgées (prestations à domicile),
- Rééquilibrage des relais autonomie et mise en adéquation avec les 5 territoires de solidarité.

3.1 – La politique départementale en faveur des personnes âgées

Aide sociale en établissements

La part des résidents aidés à l'aide sociale est de 22,65% au 4^{ème} trimestre 2011 (1.263 résidents sur 5.577 résidents hébergés dans un établissement pour personnes âgées. Le nombre de bénéficiaires de l'ASH est relativement stable depuis le début de l'année 2011. Le tarif médian des EHPAD dans l'Oise est de 46,08 €.

Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) en établissements

5.577 personnes âgées sont bénéficiaires de l'APA en établissement au 31 décembre 2011 dont 732 personnes accueillies dans des établissements situés hors Oise.

La capacité installée dans l'Oise est de **6.200 lits** en 2011, répartie dans 72 EHPAD : 32 privés commerciaux, 12 autonomes publics, 10 longs séjours dont 1 privé associatif, 10 EHPAD hospitaliers et 9 associatifs. 49 places d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et 20 places d'accueil de jour pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ont été créées et réparties comme suit :

- 23 lits d'hébergement permanent dont 18 pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer + 6 lits d'hébergement temporaire pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer à la maison de retraite « Saint- Vincent de Paul » à NOGENT SUR OISE ;
- 20 lits d'hébergement permanent à la maison de retraite privée « Le Clos du Beauvaisis » à BEAUVAIS ;
- 10 places d'accueil de jour pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer à l'EHPAD « La Pommeraye » de CREIL ;
- 10 places d'accueil de jour pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer à l'EHPAD « Le Clos du Beauvaisis » de BEAUVAIS.

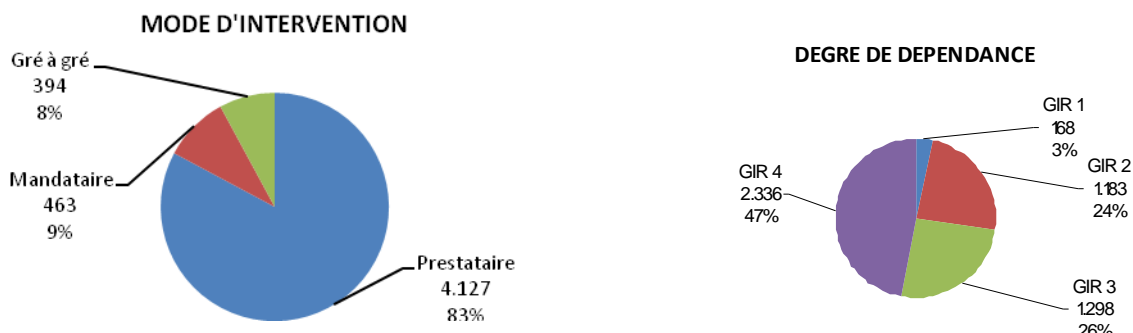
Plusieurs projets d'extension sont en cours de finalisation avec une ouverture étalée en 2012 (Maisons de retraite de CHAMBLY, ATTICHY, TRACY-LE-MONT, VERBERIE) portant la capacité totale à 6.327 lits à terme.

Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile

Le nombre d'allocataires de l'APA à domicile progresse de **6,23%** sur l'ensemble de l'année 2011 (292 bénéficiaires actifs supplémentaires) contre 8,77% au cours de l'année précédente (378 bénéficiaires actifs supplémentaires).

Le nombre d'allocataires a pratiquement atteint le seuil de 5.000 bénéficiaires.

Les services d'aide à domicile chargés des interventions dans le cadre de l'aide humaine sont majoritairement sous le mode prestataire. Ci-dessous, répartition des bénéficiaires de l'APA à domicile en fonction du mode d'interventions ou du degré de dépendance (chiffres de décembre 2011)



Aide sociale à domicile

Le nombre de personnes allocataires de l'aide-ménagère âgées de plus de 60 ans est de 317 au 31 décembre 2011 contre 318 au 31 mars 2010. Il varie au gré des entrées et sorties de bénéficiaires actifs.

Modernisation du maintien à domicile

Le service de convivialité destiné à la lutte contre l'isolement social des personnes âgées à domicile, emploie à ce jour **21 visiteurs de convivialité** sous contrat aidé à temps plein dans le cadre du dispositif « Coup de pouce pour l'emploi ». Ce service couvre actuellement **38 cantons**.

3 autres recrutements sont encore prévus permettant une offre territoriale complète (MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS, LE COUDRAY et NOAILLES). Un mois et demi après son ouverture partielle, le service de convivialité était déjà intervenu auprès de **250 personnes âgées** allocataires de l'APA à domicile. Son développement se poursuit avec la campagne de communication opérée en fin d'année 2011 (courrier d'information, conférence de presse du Président du Conseil général, reportage sur France 3 Picardie et Oise TV, plaquette de présentation...etc.). Des réunions de coordination sont menées entre les Responsables autonomie des Personnes et les associations partenaires pour le repérage des publics.

3.2 – La politique départementale en faveur des personnes handicapées

Aide Sociale en établissements

Le nombre de personnes handicapées accueillies dans l'Oise est de **1.199 personnes** au 31 décembre 2011, soit environ **70%** de l'ensemble des bénéficiaires de l'aide sociale en établissements.

Le tarif brut médian des établissements accueillant des personnes handicapées est de 100,94 € pour un foyer d'hébergement, de 176,02 € pour un foyer de vie et de 164,53 € pour un foyer d'accueil médicalisé.

Prestation de Compensation du Handicap (PCH) en établissements

La PCH en établissements est recentrée sur sa vocation réglementaire et donc son périmètre d'intervention est ramené à la prise en charge des personnes lors des retours au domicile dans le cadre d'un accueil séquentiel en établissement ou dans le cadre d'une hospitalisation dans un établissement de santé. Précédemment, certains établissements sollicitaient pour leurs usagers la PCH en dehors des conditions précédemment énumérées. C'est grâce à un contrôle concerté de nos équipes au sein de la MDPH d'une part et des services centraux d'autre part (DAP) qu'il a pu être mis fin à ses pratiques.

Prestation de Compensation du Handicap (PCH) à domicile

L'évolution du nombre de bénéficiaires actifs reste soutenue avec une hausse prévisionnelle en 2012 à 3.904 bénéficiaires (adultes et enfants). Le nombre de demandes PCH adultes se maintient en moyenne à 200 dossiers par mois. En revanche, on peut constater un infléchissement du nombre de demandes de PCH enfants enregistrées sur les 8 premiers mois de l'année 2011.

Services d'accompagnement

La majorité des personnes handicapées sont prises en charge par des services implantés dans l'Oise (223 personnes sur 232), ce qui permet une vie autonome et le maintien à domicile.

18 places ont été créées en accueil de jour et dans les services d'accompagnement (SAVS/SAMSAH) :

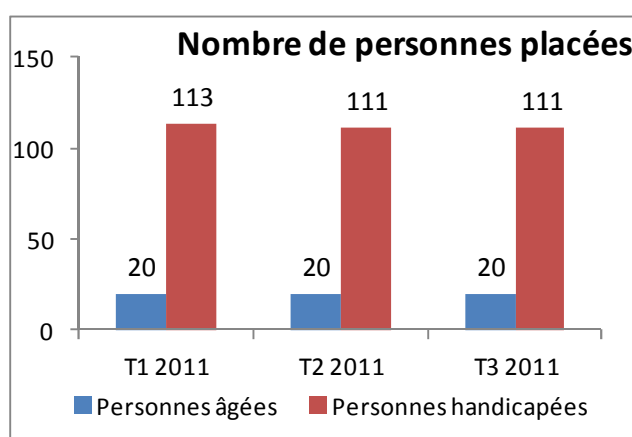
- Extension de 14 places du service d'accueil de jour pour personnes handicapées mentales de NOYON, géré par la Fondation Léopold Bellan, dont la capacité totale passe de 6 à 20 places ;
- Extension de 4 places du service d'accompagnement médico-social pour les adultes handicapés (SAMSAH) pour les personnes handicapées psychiques, géré par l'ADSEAO, dont la capacité totale passe de 13 à 17 places.

Accueil familial adultes PA/PH

Il y a eu 20 demandes d'agrèments au cours de l'année 2011 (T1 : 3, T2 : 8 et T3 : 9).

En 2011, 131 personnes ont été accueillies dans l'Oise dont 20 personnes âgées et 111 personnes handicapées. Le nombre de personnes âgées accueillies s'est maintenu entre le 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2011 soit 15% des personnes accueillies.

De même pour le nombre de personnes handicapées accueillies soit 85% des personnes accueillies (voir graphique ci-contre)



Projets importants pour 2012

- La finalisation du schéma départemental autonomie des personnes avec une concertation des partenaires sous forme de tables rondes et d'ateliers et réalisation de fiches actions ;

- La consolidation des actions en faveur du maintien à domicile pour les personnes âgées, avec le développement du service de convivialité ouvert en 2011 et la concrétisation de nouvelles réponses comme « l'EHPAD hors les murs », pôle de services dédiés à la prise en charge des personnes âgées dépendantes à domicile avec une expérimentation de domotique ;

- La refondation de la tarification des services d'aide à domicile avec la mise en place de la télégestion et de CPOM pour les services prestataires ;

- L'adaptation de l'offre d'hébergement et services aux personnes âgées et aux personnes handicapées :

- o Avec un travail sur la convergence tarifaire pour permettre une reconsidération des tarifs qui présentent aujourd'hui de gros écarts à prestations identiques notamment pour les établissements personnes handicapées,
- o La poursuite des opérations d'extension en EHPAD, qui permettra en 2012 l'ouverture de 135 places dont des places pour la prise en charge des personnes atteintes d'Alzheimer,
- o La création de deux services d'accompagnement et accueil de jour notamment pour les personnes handicapées moteurs,
- o Une réflexion sera menée sur le nécessaire réajustement des prises en charge notamment pour le handicap psychique afin de répondre aux Isariens qui sont accueillis en Belgique faute de place dans l'Oise. Un projet conjoint est en cours avec l'ARS pour la réalisation d'un foyer d'accueil médicalisé.

Enfin les orientations du schéma départemental autonomie des personnes permettront de réadapter l'une des réponses en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées pour les 5 ans à venir, dans des logiques plus souples : intégrer le maintien à domicile, les structures alternatives, la qualité d'accueil en établissement avec des tarifs maîtrisés.

3.3 – La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Accueil et traitement des demandes

En 2011, la MDPH a été confrontée à une forte augmentation de l'activité dans tous les domaines :

- *Accueil* : 11.217 personnes accueillies (+ 40 % par rapport à 2010) et 33.976 appels décrochés sur le n° vert (+ 34 %) ;

- *Instruction des demandes* : 52.164 demandes déposées (+ 27 %), soit un quasi doublement depuis la création de la MDPH en 2006 (+96 %) ; 45.952 demandes traitées concernant 19.315 personnes. Le délai moyen d'instruction toutes demandes confondues est de 5 mois au 31 décembre 2011, avec des différences significatives selon le type de demande et le type de demandeur. Le délai moyen de traitement pour les demandes enfants est par exemple de moins de deux mois et demi ;

- *Mission de conciliation* : Quasi doublement des recours gracieux introduits auprès de la conciliatrice de la MDPH (1.354 recours, soit + 98 %). Les recours contentieux sont également en forte augmentation (131 recours introduits, soit + 77 %). Les décisions des tribunaux confirment les décisions de la MDPH et de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) dans la très grande majorité des cas : sur l'ensemble des recours examinés par le Tribunal du Contentieux de l'Incapacité (TCI), seuls 4 jugements infirment les décisions prises par la MDPH ou la CDAPH.

Cette forte augmentation d'activité s'explique principalement par trois facteurs :

- La montée en puissance de certains dispositifs introduits par la loi du 11 février 2005, en particulier la prestation de compensation du handicap ;
- Le vieillissement de la population, qui se traduit par l'entrée dans le champ de la MDPH de nombreuses personnes âgées, en particulier pour des demandes de cartes de stationnement ;
- Le contexte économique qui pousse un public fragile à solliciter la MDPH pour des demandes de prestations ou d'allocations, en particulier l'allocation pour adultes handicapés qui constitue un minima social.

Missions d'information, de sensibilisation au handicap, lien avec les associations

La MDPH a assuré de nombreuses interventions dans le cadre de ses missions d'information, de sensibilisation au handicap et d'accompagnement des personnes handicapées en lien avec les associations :

- Organisation de 6 sessions d'information sur divers thèmes (sensibilisation à la surdité, à l'autisme par exemple) à destination des professionnels de la MDPH et du Conseil général et des associations ;
- Organisation de 2 formations de deux jours au guide-barème à destination de toutes les équipes pluridisciplinaires d'évaluation et des président et vice-présidents de la CDAPH ;
- Organisation de 3 sessions de formation à la PCH à destination de tous les instructeurs, évaluateurs et médecins de la MDPH ;
- Organisation de la quinzaine du handicap, notamment à destination des collègues, et participation à la semaine pour l'emploi des personnes handicapées ;
- Interventions auprès des élèves infirmiers et élèves assistantes sociales ;
- Mise à disposition des locaux de la MDPH pour les permanences de 5 associations.

Les projets réalisés en 2011

Une *démarche de révision des procédures* a démarré dans le courant du dernier trimestre 2011. Elle vise à interroger la pertinence des procédures actuelles et à trouver des solutions pour gagner en efficience.

Les perspectives pour 2012

Les projets mis en œuvre en 2012 visent à sécuriser les procédures et tout en améliorant le service rendu à l'utilisateur :

1. *Amélioration du système d'information* : Fiabilisation des données et des statistiques, automatisation des documents, ouverture des portails usagers et établissements, lancement du projet de gestion électronique des documents ;
2. *Formalisation des procédures et création de procédures uniques entre pôle enfants et pôle adultes* de manière à assurer une véritable prise en charge globale de l'utilisateur à travers la mise en œuvre de son projet de vie, sans rupture dans le parcours ;
3. *Amélioration de la communication à l'utilisateur* : Amélioration de la formulation et de la motivation des notifications de décision et des courriers, mise à jour des informations communiquées à l'utilisateur, restructuration du site internet de la MDPH.

B. LE DEPARTEMENT, GARANT DES SOLIDARITES TERRITORIALES

1 – Tout miser sur la mobilité plurielle et multimodale

La mobilité est essentielle tant au développement économique et touristique qu'à celui des hommes et des femmes du département de l'Oise. Le Conseil général l'a voulue plurielle et multimodale. Ainsi, son action ne se cantonne pas au développement et à la modernisation du réseau d'infrastructures routières si ancré dans l'histoire de notre département mais elle intègre la mobilité collective par le développement des transports en commun, la mobilité douce par la création d'un nouveau réseau de déplacement : la Trans'Oise, la mobilité pour tous avec l'aménagement des infrastructures pour les personnes handicapées et l'organisation du service de transport à la demande.

L'organisation des services a été optimisée au début de cette année afin d'appréhender à l'intérieur d'un pôle, l'ensemble des problématiques liées à la mobilité. Ce pôle regroupe désormais une direction des infrastructures routières et des transports, une direction des circulations douces et des infrastructures fluviales et une direction de l'exploitation des réseaux.

1.1 – Des infrastructures routières structurantes

Le département tient un rôle majeur dans les projets de développement des infrastructures de déplacement et a adopté à cet effet en 2006 un programme ambitieux de modernisation et de développement du réseau routier.

Ce programme prévoit la réalisation de six itinéraires d'intérêt inter régional (liaison A16/A29, liaison CREIL/CHAMBLY, liaison RN31/RD200/RD1324/RN2, doublement de la RD200 entre COMPIEGNE et CREIL, liaison GISORS/MERU, désenclavement du Noyonnais), 18 opérations de déviation et de modernisation du réseau existant et l'adaptation au trafic de plus de 120 km de routes départementales.

Les lois Grenelle 1 et 2 ont néanmoins complexifié les procédures et les études à mener notamment pour les projets routiers. La création de l'Autorité Environnementale au niveau régional en juillet 2009 a un impact direct sur l'allongement très important des délais d'étude et de réalisation.

Malgré ces difficultés supplémentaires, **des opérations (4) ont pu être achevées et mises en service:**

- RD 1001 – Accès au SDIS pour 790.000 € ;
- RD 1330 – Carrefour AUMONT/APREMONT pour 3,8 M€ ;
- RD 1330 – Carrefour de la Faisanderie pour 1,5 M€ ;
- RD 1016/540 – Carrefour de NEUILLY-SOUS-CLERMONT pour 5,4 M€.

Sont en travaux (4) :

- RD 1032 – Liaison RIBECOURT/NOYON ;
- RD 981 – Déviation de TRIE CHATEAU ;
- RD 929 – Déviation de NEUILLY EN THELLE ;
- RD 12/RD 931 – Liaison BRESLES/BAILLEUL.

Ont été déclarées d'utilité publique en 2011 (3) :

- RD 901 – Déviation de TROISSEREUX : l'enquête publique s'est déroulée du 4 avril au 10 mai 2011. La déclaration de projet a été approuvée lors de la Commission Permanente du 18 juillet 2011. L'arrêté de DUP a été signé par le préfet le 16 août 2011 ;

- RD 1001 – Voie d'accès à l'aéroport de BEAUVAIS/TILLÉ : l'enquête publique s'est déroulée du 9 mai au 10 juin 2011. La déclaration de projet a été approuvée lors de la Commission Permanente du 19 septembre 2011. L'arrêté de DUP a été signé par le préfet du 12 octobre 2011 ;
- RD 44/RD 137 – Déviation de MOUY : l'enquête publique a été relancée et a eu lieu du 27 avril au 04 juin 2011. La déclaration de projet a été approuvée lors de la Commission Permanente du 10 octobre 2011. L'arrêté de DUP a été signé par le préfet le 22 novembre 2011.

Pour mémoire, la RD 932 – Voie de contournement de THOUROTTE a été déclarée d'utilité publique le 23 décembre 2010.

Pour ces 4 opérations, les étapes post DUP ont débuté avec les diagnostics archéologiques, les procédures d'aménagement foncier et les diverses autorisations administratives complémentaires qu'il est nécessaire d'obtenir avant travaux.

Opérations pour lesquelles les études avant DUP sont en cours (11)

L'état d'avancement des 11 opérations en cours d'instruction se décline comme suit :

- Liaison A16/A29 – BEAUVAIS/NEUFCHATEL EN BRAY : L'étude d'opportunité et de faisabilité est en cours de finalisation ;
- Liaison RN31/RN2 : Le dossier d'opportunité et de faisabilité a été approuvé à la Commission Permanente du 20 juin 2011 sur la base d'un scénario d'aménagement, 3 sections fonctionnelles ont été définies dans un très large consensus;
- Liaison CREIL/A16 : l'étude a fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des élus concernés et les conclusions du dossier ont été approuvées par lors de la Commission Permanente du 20 juin 2011 ; 4 sections fonctionnelles ont été identifiées ;
- Mise à 2X2 voies de la RD 200 entre la RD 1016 et la RD 1017 : Un consensus a été obtenu sur les aménagements de l'ensemble de la section. L'étude de l'avant-projet, le dossier loi sur l'eau et les mesures compensatoires ont été finalisés et le dossier de DUP déposé en préfecture ;
- RD 62 – Déviation de MOGNEVILLE : Des compléments de l'étude environnementale ont été réalisés avant d'entreprendre l'avant-projet sommaire afin de garantir la faisabilité en zone humide. La mise en place de mesures compensatoires en accompagnement du projet a été réalisée et le dossier de DUP déposé en préfecture ;
- RD201/RD1016 – carrefour de la Pierre Blanche : Le dossier de concertation a été finalisé après un large consensus du comité de pilotage du projet ;
- Doublement de la RD1330 : Le dossier de concertation a été finalisé après un large consensus du comité de pilotage du projet ;
- RD 927 – déviation d'AMBLAINVILLE/MERU : Le tracé fait encore l'objet d'une concertation notamment dans sa partie contournement de MERU ;
- RD 1017 – Déviation de LA CHAPELLE EN SERVAL : le projet a fait l'objet d'une étude complémentaire de déplacement intégrant le concept de multi modalité, les conclusions conduisent à la poursuite du projet en examinant les possibilités de réduire la géométrie des ouvrages.
- RD1017 – Liaison PONT SAINTE-MAXENCE/FLEURINES : l'étude d'opportunité et de faisabilité a débuté en 2011 avec la réalisation de l'état initial et les compléments d'enquête de circulation ;
- Déviation de NOYON : l'étude a été lancée en 2011 avec la réalisation de l'état initial, l'enquête de circulation et la proposition de fuseau.

Par ailleurs, 45 km de routes ont fait l'objet d'un élargissement afin d'améliorer la sécurité. 8 carrefours accidentogènes ont été aménagés en 2011 et 3 nouveaux carrefours devraient être sécurisés en 2012. Au total, depuis 2008, ce seront **37 carrefours** qui ont fait l'objet de travaux.

Un programme important de rénovation des ouvrages d'art a été lancé. Après les ponts sur l'Oise qui revêtent un caractère stratégique (SAINT-LEU D'ESSERENT, BORAN-SUR-OISE, PONT-SAINT-MAXENCE), ce sont les ponts surplombant les voies navigables qui sont rénovés.

1.2 – La mobilité douce

La Trans'Oise

Dans le cadre de la mise en œuvre de son agenda 21, le Conseil général a adopté en 2006, le principe de réalisation d'une voie de circulation douce, longue de 240 km, traversant le département de l'Oise d'Est en Ouest, appelée Trans'Oise.

Aménagement essentiellement réalisé en site propre et réservé à la circulation non motorisée, la Trans'Oise est destinée aux piétons, aux cyclistes, aux rollers et aux personnes à mobilité réduite. Elle répond à des besoins de déplacements touristiques, de loisirs ou utilitaires.

Depuis 2008, le démarrage de la phase travaux a été très rapide avec la construction de 41 km à fin 2011 et 38 nouveaux km prévus en 2012.

Section	Longueur (km)	Année de mise en service
Digue de PONTPOINT	3,2	2009
LANEUVILLE en HEZ/GICOURT	3	2010
LA CROIX SAINT OUEN / COMPIEGNE	4	2010
THERDONNE/HERMES	8,5	2011
MORU / VERBERIE	3	2011
PONTPOINT / SENLIS	8	2011
NOYON / Aisne	11,5	2011
THERDONNE/BRESLES	5,5	2012
BRESLES/LANEUVILLE EN HEZ	4,5	2012
THERDONNE/BEAUVAIS	2	2012
NOYON / Somme	15,5	2012
SENLIS / ERMENONVILLE	10	2012
TOTAL	78,7	-

Le schéma directeur des circulations douces (SDCD) a été approuvé le 16 décembre 2010 et a permis d'ores et déjà d'aider les communes ou leur EPCI à notamment concrétiser les acquisitions foncières nécessaires aux projets de voies douces entre CREVECŒUR-LE-GRAND et ROTANGY, entre SAINT-OMER EN CHAUSSEE et BLICOURT et entre MAREUIL-SUR-OURCQ et ORMOY-VILLERS.

L'enjeu est maintenant de développer l'utilisation de ces nouveaux réseaux dans le cadre des déplacements quotidiens, domicile/travail-établissements scolaires. De nombreuses actions de communication et de sensibilisation ont été menées.

Les comptages réalisés ont montré une fréquentation croissante avec une moyenne fin 2011 de plus de 110 passages/jour sur chaque section répartis en 57% vélos et 43% piétons.

Le transport fluvial

Le département s'est fortement investi dans le projet du port fluvial de LONGUEUIL SAINTE-MARIE. Depuis 2012, il assure la présidence du syndicat mixte créé pour porter le projet.

Le port fluvial s'étend sur une superficie de 24 ha et accueillera une zone container et une zone granulats.

Les études techniques sont maintenant achevées et il reste à répondre à de nouvelles sollicitations des services de l'Etat avant de lancer les travaux.

Le plan de financement a été bouclé et une convention a été signée en mars 2012 entre l'ensemble des financeurs (Europe, Etat, région Picardie, Département de l'Oise, ARC et communauté de communes de la plaine d'Estrées).

Parallèlement à ce projet, le département accompagne Voies Navigables de France (VNF) dans les travaux de mise à grand gabarit de l'Oise aval et a participé à la rénovation des écluses en participant à hauteur de 7M €.

Le département est également partie prenante active dans le projet du Canal Seine-Nord Europe en apportant plusieurs contributions aux livres blancs notamment en défendant la nécessité de mettre en œuvre des dispositifs d'insertion et de développement de l'économie locale.

Par ailleurs, le Conseil général s'est engagé dans le projet de plateforme multimodale en signant en mai 2011, le protocole pour la gouvernance et le financement des plates-formes multimodales du Canal Seine-Nord Europe avec l'Etat, les régions Nord Pas-de-Calais et Picardie, les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, VNF, le port autonome de PARIS, les grands ports maritimes du HAVRE, de ROUEN et de DUNKERQUE.

1.3 – La mobilité collective

Le département tient un rôle majeur dans le développement des transports collectifs et de l'intermodalité à l'échelle départementale et interrégionale.

Conformément à la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs (LOTI), le département a la charge de l'organisation des transports interurbains et scolaires en dehors des périmètres de transports urbains. Le département a engagé une refondation des transports collectifs publics sur son territoire. La mise en œuvre dès 2009 d'une tarification unique à 2 € comme prix maximum de référence à tout déplacement interurbain ainsi que la création de nouvelles lignes et le renforcement de celles existantes avec le maintien d'un minimum de liaisons pendant les vacances scolaires, en constitue l'élément phare. Le département confirme ainsi ses engagements en faveur du développement durable tels qu'affirmés dans son Agenda 21 et sa volonté de concourir à la préservation du pouvoir d'achat des Isariens.

Par ailleurs, notre action en faveur de l'accessibilité des transports publics est importante avec l'adoption en 2010 de notre schéma directeur d'accessibilité dont les travaux de mise en œuvre ont démarré en 2011 ainsi que l'organisation du transport scolaire particulier des élèves et étudiants handicapés.

La création en 2006 du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO) sous l'impulsion du Conseil général a permis de réunir toutes les Autorités Organisatrices de Transport (AOT) opérant sur le territoire départemental dans l'objectif de renforcer de manière significative l'intermodalité par la convergence des différents services de transport, l'harmonisation des tarifs et la coordination de l'information voyageurs.

A cet égard, dès 2011 les usagers ont pu bénéficier grâce au projet SISMO :

- des services de l'agence de mobilité située à BEAUVAIS,
- du site internet www.oise-mobilite.fr,
- de l'information voyageur dans tous les véhicules et aux principaux arrêts,
- du système billettique offrant des supports de titres rechargeables et multi-réseaux,
- un système d'alerte SMS et e-mail en temps réel des perturbations.

A travers son assistance technique dans le cadre de la passation puis de la mise en œuvre du projet SISMO engagé par le SMTCO, le Conseil général entend porter le développement de l'intermodalité des transports pour offrir une alternative et un complément aux déplacements par véhicules particuliers.

La modernisation des outils d'aide à la mobilité ont d'ores et déjà eu un impact très positif sur la fréquentation commerciale des transports interurbains puisqu'entre 2009 et 2011, la progression a été d'environ 20%. Le cap du million de voyageurs a d'ailleurs été franchi en 2011.

Quant aux transports scolaires, le déploiement du site internet et de l'agence de mobilité permettent une meilleure information des usagers. Preuve en est le nombre de connexions très important au site Oise-mobilité.fr notamment lors d'événements météo : on a ainsi comptabilisé 30.000 connexions lors des chutes de neige de février 2012.

L'information routière mise en ligne permet aussi à chaque isarien d'adapter ses déplacements et de choisir le mode en fonction des informations dont il dispose. Le calcul d'itinéraire qui comporte aussi les pistes cyclables depuis 2011 contribue à diversifier la mobilité.

Dans un contexte d'augmentation des prix des carburants et pour limiter les congestions du trafic, le développement du covoiturage devient un objectif prioritaire et le département va y participer activement notamment en organisant un arrêt de car sur le nouveau site de covoiturage de la sortie n°9 (LONGUEUIL SAINTE-MARIE) de l'autoroute A1.

2 – Piloter l'aménagement numérique

2.1 – De la couverture totale en haut débit (HD), ADSL

Le haut débit pour tous

Afin d'assurer un véritable service public du haut débit et garantir un accès ADSL minimal de 512 kbps, le département a engagé dès 2007 un programme de résorption des zones d'inéligibilité ADSL par la construction de Nœud de Raccordement d'Abonnés-Zone d'Ombre (NRA-ZO). Toutes les communes isariennes concernées ont été exhaustivement recensées par FRANCE TELECOM et ont fait l'objet dudit programme. Le département a ainsi fait construire sous sa propre maîtrise d'ouvrage 47 NRA-ZO, installés au cœur de la commune en « zone blanche », donc au plus près des foyers et des entreprises qui bénéficient alors des débits maximaux par ADSL (20 Mbits/s).

Grâce à ce programme représentant un investissement total de 8,5 M€ à la charge du département (compte tenu du cofinancement européen FEDER), 10.000 lignes téléphoniques, réparties dans quelque 70 communes rurales, voient leur éligibilité aux services internet accrue (TV par ADSL) ; parmi elles, 2.000 lignes étaient jusqu'à présent totalement inéligibles à l'ADSL. Ramené au nombre total de lignes aux performances améliorées, le coût à la ligne – dont 80 % de génie civil – s'établit à 840 €, parce que le département n'a à sa charge que le prolongement depuis le réseau TELOISE.

Les 47 NRA-ZO sont remis en gestion au délégataire TELOISE, en application de l'avenant 4 de la convention de concession, entré en vigueur en juillet 2010 (décision **III-08** du **10 mai 2010**) ainsi que de l'avenant 5, entré en vigueur en juin 2012 (décision **III-09** du **21 mai 2012**).

Le programme NRA-ZO est une des briques de la lutte contre la fracture numérique, engagée par le département dès 2004 pour assurer l'égalité territoriale entre zones urbaines et zones rurales. L'Oise, faut-il le rappeler, fait partie des départements pionniers à avoir mené une politique volontariste pour apporter « Le haut débit pour tous », répondant ainsi, d'abord, à la demande d'un véritable choix concurrentiel (le dégroupage, avoir le choix de l'opérateur) puis, à la nécessité de résorber les zones d'inéligibilité DSL.

L'Oise a donc été un des tous premiers départements français à s'être lancé dans un réseau d'initiative publique (RIP) en application de l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Il s'agit du réseau départemental TELOISE en partenariat avec le groupe SFR.

A fin 2011, TELOISE aura investi 61,6 M€ dont la moitié issue d'un cofinancement public, et supporté par le seul département à hauteur de 22 M€.

Le réseau TELOISE en quelques chiffres :

- **1.100 km** de câbles optiques ;
- **153 centraux téléphoniques** raccordés et dégroupés, dont 47 NRA-ZO ;
- **> 350 communes** raccordées et/ou traversées ;
- **355.000 lignes** téléphoniques raccordables ;
- **130.000 lignes** téléphoniques dégroupées à ce jour ;
- Hormis ORANGE, **les 3 principaux** fournisseurs d'accès à internet nationaux présents dans l'Oise (SFR, FREE, BOUYGUES TELECOM) ;
- le raccordement optique (en entrée) de **75 zones d'activité économique** ;
- **81 collèges isariens** raccordés par fibre optique ;
- **61,6 M€** d'investissement à fin 2011, dont près de 50% de financement publique ;
- 1,5 à 2 M€ d'investissement / an sur fonds propres du concessionnaire jusqu'au terme de la concession.

Force est de constater que la concession TELOISE est florissante et rentable, au-delà des prévisions de départ. TELOISE a été lancé au bon moment et a ainsi pleinement profité de l'essor de l'ADSL au cours des années 2000, a engrangé par ailleurs des revenus conséquents grâce à la vente d'IRU (Droits d'usage irrévocables) de fibres noires aux opérateurs, sans subir immédiatement la concurrence de l'opérateur historique.

La progression des ventes de services auprès d'opérateurs nationaux (le groupe-mère SFR, FREE, COMPLETEL et désormais ORANGE et BOUYGUES TELECOM) ainsi qu'aux opérateurs régionaux (SANEF TELECOM, OPTION SERVICE, INFOSAT), garantit que la concession TELOISE joue pleinement son rôle de réseau public, c'est-à-dire d'opérateur de gros commercialisant des services à tous les opérateurs de détail, dans la neutralité et sans discrimination.

A ce jour, à l'issue du programme NRA-ZO, le **taux de couverture ADSL** avoisine les **100%** des lignes téléphoniques, ce qui constitue un résultat remarquable pour un département à caractère principalement rural.

Ces résultats se retrouvent également dans le taux d'équipement des foyers isariens : aujourd'hui, plus de trois foyers isariens sur quatre disposent d'un équipement informatique complet, connexion internet à haut débit comprise.

Afin de parachever l'accès au haut débit pour tous, le département a demandé à TELOISE, par l'avenant 5 à la convention de concession précitée, de mettre en place un cofinancement des solutions d'accès à internet par satellite, destinées aux quelque 380 foyers restant effectivement en zone d'inéligibilité DSL à l'issue du programme NRA-ZO. Le cofinancement de TELOISE, à raison de 250 € par foyer ayant droit, permettra la prise en charge partielle de l'équipement et de l'installation du terminal satellite au domicile.

Le haut débit mobile

En application de la phase 1 du plan gouvernemental de résorption des zones blanches de téléphonie mobile, le département a financé, construit et mis à disposition des opérateurs 7 pylônes de téléphonie mobile sur le département entre 2006 et 2011.

- AUTRECHES (canton d'ATTICHY) ;
- LE COUDRAY-SAINT-GERMER, LALANDELLE (canton du COUDRAY SAINT-GERMER) ;
- SUZOY / LARBROYE (canton de NOYON) ;
- ACY-EN-MULTIEN, IVORS (canton de BETZ) ;
- ANGICOURT- VERDERONNE (canton de LIANCOURT).

Le 7^{ème} pylône, construit au COUDRAY-SAINT-GERMER a été mis à disposition des opérateurs fin 2011.

La téléphonie mobile en croissance constante permet l'accès à des services et des applications de plus en plus nombreuses (internet, réseaux sociaux, achats en ligne, visio-conférences, etc.). Pourtant, comme dans le domaine de l'Internet fixe, les risques de fracture numérique sont importants, principalement entre les zones rurales et urbaines.

C'est pourquoi la loi n° 2008-776 de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008 a posé les bases d'un partage des infrastructures des opérateurs de téléphonie mobile afin de faciliter le déploiement des technologies 3G sur le territoire et en particulier en zone rurale. La décision de l'ARCEP du 9 avril 2009 a prévu la mise en œuvre du partage d'installations de réseau 3G entre opérateurs, nommé RAN sharing. Dans ce contexte la réutilisation des infrastructures passives, dont les 7 pylônes précités, représente un enjeu fort.

Conformément à la décision **III-08** du **20 juin 2011**, cette opération de réaménagement des sites existants est conduite par SFR, opérateur leader pour l'ensemble des 7 pylônes. Pour les sites concernés, les abonnés de SFR mais également d'ORANGE, de BOUYGUES TELECOM et désormais de FREE bénéficient d'un service de téléphonie mobile 3G.

Le premier site à avoir ainsi été réaménagé et converti en 3G est celui de SUZOY/LARBROYE à mi-décembre 2011 pour SFR et mi-janvier pour les deux autres opérateurs ORANGE et BOUYGUES TELECOM. Pour AUTRECHES, les travaux sont planifiés et la mise en service prévue avant la fin d'année 2012. Enfin, concernant les 5 derniers sites, SFR maintient son engagement pour 2013.

2.2 – Au très haut débit (THD)

Un futur réseau départemental à très haut débit

Une demande sociale des particuliers de bénéficier d'un débit suffisant pour accéder au *triple play* (internet, téléphonie, télévision) se fait entendre.

La progression des usages et leur anticipation vont même en fait bien au-delà du *triple play*, tant pour les particuliers que pour les entreprises : progression des réseaux sociaux, TV haute définition, vidéo à la demande, jeux en réseau et en immersion, images 3 D, e-commerce, essor de la mobilité des collaborateurs en entreprises, services de formation professionnelle avec la télé-présence, échanges en vidéoconférence, travail coopératif, en liaison avec l'éducation, progression exponentielle du besoin d'échanges symétriques et multidestinataires...

La fibre optique répond à ses besoins croissants. S'agissant du marché grand public, la définition du très haut débit est le **raccordement du logement par fibre optique jusqu'à la maison**, ce que l'on désigne par l'acronyme FttH, pour Fiber to the Home ou fibre à la maison. Cette technologie autorise les débits à 100 Mbps jusqu'à 1 Gbps.

La loi n° 2009-1572 relative à la lutte contre la fracture numérique du 17 décembre 2009 a introduit dans le code général des collectivités territoriales (CGCT) un article L.1425-2 qui prévoit l'établissement, à l'initiative des collectivités territoriales, de schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique. Le Conseil général de l'Oise a pris l'initiative, avant cette loi, de mettre en œuvre un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN60), pour le département, par délibération **306** du **18 juin 2009**.

La réalisation du SDTAN de l'Oise s'inscrit dans une nouvelle étape de la politique numérique du département. Le SDTAN60 a pour objectif de construire **un projet d'aménagement numérique cohérent, lisible, partagé par tous les acteurs** et de déterminer les modalités de sa **réalisation sur le long terme** :

- il décrit les objectifs progressifs à atteindre en matière de couverture numérique très haut débit (la fibre à la maison);
- il arrête les orientations relatives à l'action publique et lui fournit **un cadre juridique**.

Ainsi, le département vient d'examiner par décision **III-09** du **21 mai 2012** précitée un scénario-cible visant à couvrir dans un délai maximal de 15 ans tout le territoire isarien (à l'exception des zones réservées aux opérateurs privés) en très haut débit par fibre optique FttH, soit la construction de 278.000 prises FttH pour un coût total estimé à 265 M€.

Ce programme pourrait suivre un phasage donnant priorité, en premier chef, à la couverture des zones grises de l'ADSL (ne recevant pas le triple play), en 5 ou 7 ans, à compter de 2013 (début prévisionnel des travaux). Ce programme représente un engagement de quelque 150 M€, à la charge du département mais aussi de la région et des collectivités infra-départementales, nonobstant les aides européennes et d'Etat.

Si le département a été le seul à l'initiative de la couverture haut débit, la nouvelle étape du très haut débit passera donc nécessairement par une gouvernance nouvelle associant plus fortement le département avec les collectivités locales (EPCI et surtout communes), sans oublier la région, par l'appel au co-financement eu égard aux montants à investir.

Pour ne pas démultiplier les relations bilatérales et instiller une véritable dynamique, pour ménager la cohérence des déploiements, la péréquation et la mutualisation, la création d'un **syndicat mixte ouvert** réunissant le département et les collectivités infra-départementales pourrait être une approche très opportune.

3 – Soutenir l'activité économique et l'emploi au service de la dynamique d'aménagement du territoire et du renforcement de son attractivité

3.1 – Le couple département - commune

Dans un contexte contraint pour les communes qui se trouvent confrontées, tout à la fois, à la légitime demande des habitants en matière de services et d'équipements publics, à la diminution de leurs recettes les contraignant à un difficile exercice de mobilisation de leur levier fiscal, au retrait progressif de différents partenaires financeurs institutionnels, ainsi qu'à la difficulté accrue d'emprunter auprès des établissements bancaires, le département en 2011 encore, a souhaité les soutenir financièrement pour leur permettre de continuer à agir.

Ce soutien auprès des communes et de leurs groupements, s'est matérialisé en 2011 par une autorisation de programme de 47 M€.

Ce sont ainsi 1.715 subventions qui ont été octroyées, soit une augmentation de 11% par rapport à 2010 (1.540 en 2010 et 1.580 en 2009) pour un montant total de **50,6 M€** toutes enveloppes confondues (crédits départementaux et enveloppes Etat / pour mémoire : 45,5 M€ en 2010 et 56,4 M€ en 2009).

- Véritable **outil de rééquilibrage et de péréquation des territoires**, ces 1.715 subventions ont concerné 519 communes de l'Oise, soit un taux de couverture de 75%, supérieur aux années précédentes.
- Véritable **outil de développement économique**, ces subventions ont également contribué à dynamiser le tissu local des PME/PMI puisque l'on observe que pour 1€ de subvention versé aux collectivités, 3,39 € de travaux ont été engagés. Et même si ce chiffre est inférieur aux années précédentes (3,63 € en 2010 et 3,42 € en 2009), cela s'explique majoritairement par le meilleur financement du département sur un grand nombre de projets tels que ceux relevant des circulations douces (50% à 80% de taux de financement) ou de l'acquisition des lames de déneigement (financement à 50%). Au final, ce sont donc près de 172 M€ HT de travaux qui ont été injectés dans l'économie locale (165 M€ en 2010), avec l'appui du plan départemental de soutien à l'économie par l'investissement adopté le 23 mars 2009 et reconduit en 2011.
- Véritable **outil de développement territorial**, touchant à toutes les composantes de la vie des Isariens, ces subventions se répartissent dans des domaines diversifiés puisqu'elles concernent (hors crédits d'Etat) pour 11,9 M€ des travaux de voirie et réseaux divers, pour 7,3 M€ le scolaire et le péri-scolaire ou encore pour 5,2 M€ l'assainissement. Ces trois thématiques représentatives du cadre de vie, de l'environnement ou de l'éducation représentent ainsi plus de la moitié des subventions octroyées.
- Véritable **outil de préservation du patrimoine et du cadre de vie**, le département a octroyé en 2011, plus de 3,5 M€ pour la sauvegarde et la préservation du patrimoine et notamment les églises qui bien souvent identifient encore nos villages.
- Véritable **outil de soutien à l'insertion et à la solidarité**, l'aide aux communes a également continué en 2011 à accompagner les communes dans leur position d'employeurs de contrats aidés. Depuis 2009, elles bénéficient d'une aide de 1.000 € à 2.000 € pour les soutenir dans leur démarche de création d'emplois que seules, elles n'auraient pas nécessairement les moyens de pérenniser. En 2011, ce sont 74 collectivités qui ont bénéficié de cette aide pour 157 emplois occupés par un public en insertion.

Il s'agit enfin de souligner que le nouveau dispositif d'aide à l'acquisition d'une lame de déneigement, créé en 2011, qui s'inscrit dans un cadre plus large d'un pack hivernal proposé aux communes, a connu un véritable succès. Grâce à ce dispositif, 145 communes pour un montant de 327.115 €, soit 147 lames de déneigement, se sont équipées pour faire face de manière plus efficace aux prochains épisodes neigeux en réalisant elles-mêmes les opérations de déneigement ou en conventionnant directement avec des exploitants agricoles.

3.2 - Nos outils d'aménagement et de développement

Pour accompagner les communes dans leurs projets, le Conseil général a créé plusieurs outils d'ingénierie et d'aménagement du territoire. Ces outils viennent compléter les 450 M€ consacrés par le département depuis 2004 au titre de l'aide aux communes.

LA SOCIETE D'AMENAGEMENT DE L'OISE (SAO)

Objectif : Mener de grandes opérations d'aménagement et d'équipements pour le compte des collectivités publiques qui en sont ses actionnaires.

- 38 collectivités territoriales adhérentes ;
- 60 conventions signées depuis la création de la SAO ;
- 115 M€ d'investissements ;
- 112 M€ de volume d'affaires.

L'ASSISTANCE DEPARTEMENTALE POUR LES TERRITOIRES DE L'OISE (ADTO)

Objectif : Apporter toute assistance technique, financière et juridique au profit de l'ensemble des collectivités territoriales.

- 605 communes représentées par 327 collectivités adhérentes ;
- 550 opérations ;
- 460 M€ d'activités ;
- 70 DSP (Délégations de Service Public) dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, mais aussi du gaz, du périscolaire, des cantines et des campings ;
- 90 RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service).

LA CENTRALE D'ACHAT PUBLIC DE L'OISE (CAP'OISE)

Objectif : Garantir un achat public efficace aux collectivités et la sécurité juridique dans la passation de marchés publics.

- Près de 7.000 commandes passées ;
- Plus de 44 M€ de commandes ;
- 164 marchés disponibles ;
- 344 collectivités ont passé commande auprès de CAP'OISE en 2011.

L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DU DEPARTEMENT DE L'OISE (EPFLO)

Objectif : Acquérir des réserves foncières ou immobilières en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement favorisant l'offre de logements ou de développement économique du territoire.

- 7.467.536 € d'acquisitions effectuées depuis le 30 juin 2010 ;
- 22,4 M€ en valeur du patrimoine acquis à ce jour ;

- 450.000 m² de terrains acquis ;
- 419 communes adhérentes pour 630.070 habitants ;
- 114 premiers logements sociaux livrés en 2011.

LE SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE (SMTCO)

Objectifs: Coordonner les services de transport des collectivités membres, mettre en place un système d'informations voyageurs et favoriser la création d'une tarification coordonnée et de titres de transport uniques ou unifiés.

- 13 autorités organisatrices de transport (AOT) membres du SMTCO ;
- 6,3 M€ de subventions de fonctionnement ;
- 2 M€ de subventions d'investissement ;
- le projet SISMO (Système Intégré de Services à la Mobilité dans l'Oise) pour :
 - simplifier les déplacements, faciliter et promouvoir l'usage des transports collectifs,
 - faciliter et promouvoir l'usage des modes de déplacements respectueux de l'environnement (Transport à la demande (TAD), covoiturage, vélo ...),
 - mettre à disposition des exploitants transports des outils mutualisés pour un service optimisé (Géoloc, info-voyageurs, billettique),
 - mieux connaître les pratiques et les besoins des usagers (fréquentations, réclamations).

Les services mis en place à ce jour :

- les services de l'agence de mobilité à BEAUVAIS,
- le site internet www.oise-mobilité.fr,
- l'information voyageurs dans les véhicules et aux principaux arrêts,
- un système billettique offrant des supports de titres rechargeables et multi réseaux,
- un système d'alerte SMS et e-mail en temps réel des perturbations.

LE SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT DE BEAUVAIS-TILLE (SMABT)

Objectif : Soutenir le développement raisonné d'un équipement structurant au service du territoire

- 3 collectivités regroupées (Picardie, Oise, Beauvaisis) ;
- 900 emplois directs ;
- 14,5 M€ d'investissements sur 5 ans ;
- 1,5 M€ d'avance remboursable au Fonds d'aide à l'insonorisation des riverains ;
- 0,9 M€ d'aide rétroactive à l'insonorisation ;
- 1,2 M€ d'aide aux communes riveraines.

OISE TOURISME

Objectif : Mettre en œuvre la politique du tourisme du département.

Le tourisme est l'un des piliers de l'économie départementale avec 8 % du PIB et près de 10.000 emplois.

Le bilan d'activité de Oise Tourisme qui programmait 110 actions en 2011, fait apparaître que parmi celles-ci :

- 71 sont réalisées et sont opérationnelles,
- 34 sont mises en œuvre et non achevées,
- 5 sont abandonnées ou reportées.

Au cours de l'année 2011, il est à noter :

- La réalisation du nouveau Plan d'actions touristiques opérationnelles pour les années 2012-2014. Il décline 20 actions à mener collectivement entre les acteurs ;
- Objectif atteint : 8 % des passagers de l'aéroport sont des consommateurs de la destination BEAUVAIS < Oise < Picardie.

C. LE DEPARTEMENT, GARANT DU CADRE DE VIE

1 – Protéger l'environnement

Le Conseil général a poursuivi en 2011 sa politique de développement durable prenant appui notamment sur son Agenda 21, pour lequel une labellisation a été obtenue début 2012, après dépôt d'un dossier de candidature en juillet 2011.

Cette sensibilisation des Isariens aux problématiques environnementales trouvera son point d'orgue dans la *création de la Maison de l'Environnement aux marais de SACY LE GRAND*, pour laquelle 2011 a été une année de réalisation des études environnementales préalables à la réalisation du projet. Destinée à accueillir tous les publics, à ouvrir le marais de *SACY LE GRAND* au plus grand nombre dans le respect du milieu, la Maison de l'Environnement contribuera également à une meilleure lisibilité auprès des Isariens de la politique départementale en matière d'espaces naturels sensibles (ENS).

En effet, l'engagement du département sur la *politique des ENS* reste constant puisqu'en 2011, le département a intégré 3 nouveaux sites à son schéma ENS, qui compte ainsi 247 ENS et 16 Grands ensembles naturels sensibles (GENS), représentant 15% du territoire isarien. Parallèlement, le département a maintenu en 2011 ses efforts en matière de protection, gestion et valorisation des ENS, appuyé sur la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS). 34 sites ont ainsi été aidés par le soutien départemental au Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie (CENP), pour un montant de plus de 200.000 €.

Le département a également contribué au *maintien et à la mise en valeur des espaces forestiers* sur le territoire isarien avec un soutien dans la mise en place d'aménagements ou d'actions de gestion à certaines forêts privées, favorisant ainsi l'ouverture d'environ 6.600 ha de forêts privées au public tout en assurant une gestion écologique. Par ailleurs, la signature en 2011 d'une convention cadre, d'une durée de 3 ans, avec l'Office National des Forêts (ONF), a notamment pour objet d'assurer l'accueil du public dans les forêts domaniales de l'Oise et garantir la préservation de ces milieux.

Le soutien au cadre de vie et à la préservation de l'environnement, s'exprime aussi par le soutien au *syndicat mixte du Parc Naturel Régional Oise Pays de France*, dont le département est membre.

Enfin, il convient de rappeler que le département met en œuvre des actions directes en lien avec les ENS sur les sites de SACY-LE-GRAND et d'ELINCOURT-SAINTE-MARGUERITE (massif de THIESCOURT). Concernant le Marais de SACY LE GRAND, un certain nombre de mesures de gestion, dont la plupart dans le cadre d'un contrat Natura 2000 (2010-2014), ont été mises en place. De plus, le département a adopté en 2011, le plan de gestion forestier du site d'ELINCOURT-SAINTE-MARGUERITE, établi par l'ONF à l'horizon 2030, afin de réaliser un ensemble de travaux de restauration écologique et d'entretien du site.

Parce que le département se veut exemplaire en la matière, et dans le prolongement de la labellisation « Agenda 21 local France », il favorise la poursuite des activités du comité interne éco-responsable. Ce comité mène des actions qui contribuent à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et le changement climatique, en prônant l'exemplarité au sein de l'administration départementale de l'Oise. Il s'agit ainsi d'inciter l'ensemble des agents départementaux à réduire, voire supprimer, l'impact négatif sur l'environnement de leur fonctionnement quotidien.

Dans la même optique le département a lancé fin 2011 son *Bilan Carbone du patrimoine et des services*, afin d'optimiser ce dernier dans le cadre de l'exercice de ses compétences.

Enfin, attaché à la concertation avec les partenaires dans cette thématique si transversale qu'est l'environnement, la *redynamisation du CDDO* est en cours et conduira en 2012 à la constitution de nouveaux groupes de travail.

2- Préserver la ressource en eau, réduire et valoriser nos déchets

2.1 - L'eau

Parmi les différentes politiques environnementales qu'il mène, le département entend faire de la qualité de l'**eau** une priorité et comme évoqué dans le programme d'aide aux communes, son action a été particulièrement soutenue en 2011, puisque 114 projets communaux ou intercommunaux ont été financés en matière d'assainissement (soit plus de 5 M€) et 70 dossiers en matière d'actions liées à la ressource et à la distribution en eau potable (soit 3,16 M€).

En matière de lutte contre les inondations et de gestion des milieux aquatiques, il a également participé au programme interrégional d'aménagement d'aires de ralentissement des crues et au fonctionnement des syndicats de rivières.

Mais au-delà du soutien financier, le département s'est engagé dans un partenariat technique et durable avec les collectivités dans le cadre de l'**assistance technique gratuite** mise à disposition auprès des collectivités éligibles, en cofinancement avec les agences de l'eau.

En 2011, le Service d'Assistance Technique à l'Eau Potable (**SATEP**) a ainsi visité 46 captages.

Le Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration (**SATESE**) a effectué pour sa part 171 visites avec prélèvements ponctuels ou mesures sur 24 heures.

Enfin, la Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières (**CATER**), qui contribue à l'entretien et la restauration des cours d'eau du département, a réalisé le diagnostic de 22.000 mètres linéaires de cours d'eau, en même temps qu'elle continuait à développer de nombreuses animations ou sensibilisations auprès de divers publics.

2.2 – Les déchets

Par ailleurs, malgré la suspension de son plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA), le département a souhaité mettre en œuvre une politique départementale ambitieuse de prévention de la production des déchets ménagers et assimilés. Il a ainsi soutenu, en 2011, au titre de l'aide aux communes, des études d'amélioration du service public de gestion des déchets, des travaux de création de recycleries, l'acquisition de composteurs, la mise en place d'un réseau d'ambassadeurs du tri. Des mesures dont les associations ont également bénéficié, en recrutant des personnes en contrats aidés sur la thématique du tri et de la réduction des déchets, grâce au dispositif « Coup de pouce pour l'emploi », permettant là encore d'accentuer la prise de conscience des Isariens sur la problématique des déchets.

Les équipiers des brigades vertes

Le dispositif mis en place depuis décembre 2010 a permis au total d'intéresser 57 bénéficiaires en CUI dans chacun des 18 centres routiers départementaux afin de renforcer le ramassage des déchets et l'entretien des dépendances vertes.

3 – Garantir le logement et l'accès sociale à la propriété

Depuis 2004, le département s'est engagé dans une **politique habitat/logement** ambitieuse et volontariste, qu'il continue de porter notamment au travers de l'actuelle élaboration du Plan Départemental de l'Habitat (PDH).

S'agissant du **parc de logements HLM**, il mobilise d'importants crédits en direction des bailleurs afin de les aider principalement dans la construction de logements et l'amélioration du cadre de vie du parc existant. En 2011, grâce au Fonds Départemental d'Intervention en faveur du Logement (FDIL), une enveloppe de 4,4 M€ a permis de financer la construction de 988 logements dont 134 logements pour les étudiants de l'institut Lassalle de BEAUVAIS.

Sur l'amélioration du parc existant, 300.000 € ont permis de rénover les cabines d'ascenseurs. Depuis 2007, le département a ainsi financé la mise aux normes de 376 ascenseurs desservant 9.123 logements.

Une enveloppe de 815.000 € a par ailleurs servi à financer des travaux de rénovation des parties communes de certains immeubles. Ainsi, 1.384 familles locataires ont pu apprécier les efforts de réhabilitation engagés par leur bailleur et le département.

Cette année 2011 a été marquée par la décision de ne pas renouveler la délégation de compétences sur les aides à la pierre que nous avait confiée l'Etat depuis 2006. Le Conseil général n'a pas en effet souhaité poursuivre ce partenariat compte tenu des baisses de crédit répétées de l'Etat. Le département de l'Oise est le premier département délégataire de France à ne pas renouveler cette délégation.

Néanmoins en 2011, le Conseil général a atteint les objectifs PLAI, PLUS et PLS que l'Etat lui avait fixés. 733 logements ont été financés pour une enveloppe restreinte de 1.175.000 €.

Globalement l'intervention financière en faveur du parc public a représenté 6,69 M€ en 2011 crédits départementaux et délégués confondus.

Au-delà de cette intervention sur le parc public, le département a soutenu les collectivités impliquées dans des démarches de réhabilitation du parc ancien, et plus particulièrement dans les opérations programmées d'amélioration de l'habitat avec 4 opérations financées au titre de l'aide départementale aux OPAH pour un montant de 64.537 €.

Au titre des aides déléguées de l'ANAH, un montant de subvention de 215.820 € a été accordé pour le plan de sauvegarde de la Roseraie à COMPIEGNE. 116 logements ont été subventionnés dans le cadre d'opérations pour l'amélioration de l'habitat pour un montant de 919.757 €. Enfin, 31 logements ont bénéficié d'une convention intégrant des loyers maîtrisés pour un montant de 559.063 €.

Il est à noter que dans le cadre du programme « habiter mieux », la Commission Permanente du 12 décembre 2011 a également accordé 33.000 € de subvention sur ses fonds propres en complément des aides de l'ANAH.

Dans la continuité de l'intervention départementale en faveur du parc privé, les subventions attribuées en faveur du programme social thématique (PST) ont permis la mise sur le marché de 36 logements à loyer modeste qui ont été subventionnés à hauteur de 284.160 €.

S'agissant de l'accès social à la propriété qui permet d'organiser une fluidité dans le parc social locatif et de favoriser le parcours résidentiel de familles modestes, 2 opérateurs ont proposé la construction de 20 logements à COMPIEGNE et NOGENT-SUR-OISE. Il faut noter que ces opérations concourent à la mixité sociale dans le cadre des projets de rénovation urbaine des quartiers du Clos des Roses et des Rochers (ex Commanderie).

Globalement l'intervention financière en faveur du parc privé a représenté 2,08 M€ en 2011.

Pour les **publics spécifiques et notamment ceux défavorisés** ayant des difficultés d'accès au logement de manière générale, le Plan Départemental d'Actions en faveur du Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) signé en mars 2008 s'est achevé au printemps 2011. Cette année a donc été l'occasion de travailler à l'élaboration d'un nouveau plan 2011-2014 qui sera signé conjointement par le Préfet et le Président du Conseil général dans le courant de l'année 2012. A noter également que le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV), dispositif inclus dans le PDALPD, a été revu en 2011 et sa signature devrait également intervenir en 2012.

En matière de politique de la ville, il convient de rappeler l'important engagement du département, à hauteur de 53 M€, dans le cadre d'une convention de partenariat signée avec l'ANRU en 2007 et qui a permis d'affirmer son soutien en faveur des 9 Projets de Rénovation Urbaine (PRU) situés sur son territoire : COMPIEGNE (Quartier du clos des roses), NOYON (Quartier Mont Saint-Siméon), BEAUVAIS (Quartier Saint-Jean), MERU (Quartier de la Nacre), Creillois (Quartier de Gournay, quartiers des Obiers et de la Commanderie à NOGENT-SUR-OISE, Quartier Rouher à CREIL et des Martinets à MONTATAIRE).

Dans ce cadre le département a participé, en 2011, au financement des opérations d'aménagement et d'équipement, via le Fonds d'Aide à l'Investissement (FAI), soit **29** opérations pour plus de **2,1 M€**. Pour les opérations relatives au volet logement, une enveloppe de plus de **1,8 M€** a permis de financer les nouvelles constructions sur ces quartiers et les réhabilitations des logements existants.

Parmi les projets phares de ce programme départemental de rénovation urbaine, il faut noter l'élaboration d'un second plan de sauvegarde sur la Commanderie qui engagera le département à hauteur de **545.000 €**. Il permettra de terminer de traiter les bâtiments résiduels de la copropriété qui n'ont pas fait l'objet de démolition.

Par ailleurs, signataire des cinq Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) en 2007, le département s'attache, au-delà de l'aspect bâtiminaire, à encourager le lien solidaire et la vie associative dans ces quartiers en difficulté. Au travers du Fonds d'Aide aux Projets (FAP), il soutient les acteurs qui œuvrent quotidiennement sur le terrain, en ayant permis en 2011 le financement de **19** projets pour un total de **181.100 €** versés aux structures associatives.

Ces crédits spécifiques viennent s'ajouter à tous les crédits de droit commun déjà mobilisés sur ces quartiers dans des domaines aussi divers que l'action sociale, l'insertion, la culture, l'animation... et aux subventions de fonctionnement versées en début d'année aux différentes associations.

4 – Contribuer à la sécurité des biens et des personnes

4.1 - Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

Le SDIS de l'Oise de 1ère catégorie est chargé de prévenir, protéger et secourir les personnes, les biens et l'environnement.

A ce titre, il exerce les missions suivantes:

- la protection des personnes, des biens et de l'environnement ;
- les secours d'urgence aux victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation ;
- la lutte contre l'incendie ;
- la prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile ;
- la préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours.

Le département est le premier contributeur du SDIS, ce depuis 2007. Cette contribution s'est élevée à 29.168.000 € pour l'exercice 2011 contre 16.800.000 € en 2004, soit une évolution de la contribution du département de plus de 73% sur les sept dernières années.

La mise en place des moyens humains et matériels répond aux besoins liés à l'activité opérationnelle, autrement dit aux interventions.

En 2011, le SDIS a enregistré 60.109 interventions sur l'année avec une part prépondérante du secours à personne qui représente 75,1% des interventions contre 7,7% pour le feu.

4.2- Les secours aux plus vulnérables

➤ La CRIP

➤ **Missions :** Recueillir et centraliser des Informations Préoccupantes (IP) et des copies de signalement, orienter et conseiller les professionnels et partenaires.

➤ **Bilan 2011 :** Après une augmentation de 13 % en 2010, l'activité de la CRIP se stabilise en 2011 : 2.330 situations ont été centralisées par la CRIP dont 2.043 IP, 239 copies de signalement et 48 procédures exceptionnelles (IP reçues à la CRIP et considérées comme relevant d'un signalement direct à l'autorité judiciaire). 3.502 enfants ont été concernés par une IP. La moyenne mensuelle des IP est de 170. Le recueil des IP s'est fait à hauteur de 44 % par la CRIP et 56 % par les MSF.

La CRIP a présenté le dispositif départemental lors des journées de formation organisées pour les personnels de l'Education nationale en partenariat avec les Parquets : plus de 150 directeurs nouvellement nommés ont été rencontrés.

➤ La téléalarme

Le nombre d'adhérents de la téléalarme continue de progresser sensiblement de **6,11%** sur l'année 2011 (489 bénéficiaires actifs supplémentaires) pour atteindre pratiquement 8.500 abonnés.

Dans la majorité des cas le concours d'une priorité (famille/voisin) reste suffisant (78%). La participation des services de police (16 contacts pour l'année 2010) est rare. Par ailleurs, 22% des interventions entraînent l'engagement d'un service de secours (sapeurs-pompiers et/ou SAMU).

4.3 - Les casernes de gendarmeries

Dans l'Oise, le département assure les travaux de construction, de rénovation et d'entretien de la plupart des casernes de gendarmeries.

Cet engagement, à hauteur de près de 3.800.221 € en 2011, illustre la volonté du département de faire en sorte que, par son intervention, l'ensemble du département soit doté de gendarmeries modernes afin de couvrir plus efficacement les besoins des Isariens et ainsi contribuer à leur sentiment de sécurité et faire en sorte que les familles des gendarmes disposent d'un cadre de vie amélioré.

Après l'achèvement des travaux des casernes de CLERMONT en 2009 et de MOUY en 2010, la caserne de NOAILLES a été livrée en décembre 2011. Resteront à livrer les opérations suivantes actuellement en études :

- construction de la caserne de SAINT-LEU D'ESSERENT (canton de MONTATAIRE),
- construction de la caserne de BRESLES (canton de NIVILLERS),
- extension-réhabilitation de la caserne de BRETEUIL (canton de BRETEUIL),
- extension de la caserne de LIANCOURT (canton de LIANCOURT).

Pour ces investissements, le département a perçu en 2011 une subvention de 340.494 € de l'Etat.

En parallèle, les loyers ont représenté, pour la même année, une recette pour notre collectivité de 1.935.462,48 €.

III – POUR PREPARER L'AVENIR DES ISARIENS

A – ACCOMPAGNER LES JEUNES SUR LE CHEMIN DE LA REUSSITE

Depuis 2004 le Conseil général a placé la jeunesse au cœur de ses priorités. Les moyens qu'il mobilise à cet effet visent à leur offrir les meilleures conditions d'accueil, de travail et d'épanouissement personnel.

L'entretien et la rénovation des bâtiments, l'équipement en technologies de l'information et de la communication ou encore l'accompagnement d'initiatives pédagogiques et culturelles leur assurent un environnement pédagogique privilégié.

Dans ce cadre, nous examinerons comment, tout au long de l'année 2011, nous avons mis en œuvre cette priorité.

1 – En s'attaquant à la fracture numérique

Le département a mis en place un dispositif général au profit de l'ensemble de la communauté éducative, articulé autour de 5 axes :

- Ordi60 ;
- L'espace numérique de travail (ENT) départemental ;
- L'accès pour tous au très haut débit ;
- Le câblage généralisé des collèges ;
- L'accompagnement et les formations aux usages, tant pour les enseignants que pour les parents et les élèves.

Le dispositif Ordi60, initié en 2009, a permis, pour la 3ème saison, de doter début 2011 avec 10.500 ordinateurs l'ensemble des élèves des classes de 6ème des établissements publics et privés.

Le développement des outils numériques constitue un levier déterminant pour lutter contre les inégalités d'accès aux savoirs et développer les compétences des jeunes dans le domaine incontournable des technologies de l'information et de la communication.

L'ENT départemental initié en 2009 est depuis fin 2011 déployé dans les 66 collèges et est opérationnel pour l'ensemble des parents, élèves et enseignants qui accèdent ainsi via Péo 60, le portail éducatif des Isariens, et de façon totalement sécurisée, à l'ensemble des services offerts (informations, vie scolaire, ressources pédagogiques en ligne...) depuis un simple accès Internet.

La mise en œuvre du collège numérique est sans précédent en France car accompagné des investissements sur l'amenée du très haut débit dans les collèges (20 Méga bits symétriques garantis) effectif à la fin de l'été 2010 prolongé jusqu'à chaque salle de classe et espace de travail au moyen du câblage généralisé des collèges lancé en juin 2010 et qui a été achevé courant 2011.

Cette importante opération de câblage en fibre optique (avec un dernier segment en cuivre pour la majorité des collèges) a été engagée pour un coût d'opération de plus de 18 M€, afin que tous les collèges publics du département disposent de l'accès au très haut débit aussi bien dans les espaces administratifs que dans les espaces pédagogiques.

La volonté du Conseil général de mettre à disposition des élèves et des enseignants des outils modernes a permis à 22 collèges de bénéficier en 2011 d'une dotation en informatique, ordinateurs, serveurs, imprimantes, scanners, pour un montant de 669.835 €.

Tous les collégiens et leurs 3.500 enseignants des collèges publics et privés sous contrat ont été abonnés par le Conseil général à une plate-forme interactive de soutien scolaire en ligne, Paraschool, qui a permis aux enseignants de pratiquer une pédagogie différenciée.

Des actions d'accompagnement ont été conduites par le département au profit de plus de 1.000 parents dans le cadre général d'une éducation aux médias et auprès de 5.430 collégiens par une action de sensibilisation au bon usage d'Internet, à la demande de 24 collèges.

Pour faciliter l'appropriation de l'ENT départemental, des réunions sur l'ensemble du territoire ont permis à 1.234 parents de découvrir ce nouvel outil de communication mis à leur disposition.

2 – En développant et en s'associant à toute une série d'actions éducatives

Depuis 2005, dans le cadre du partenariat avec l'Education nationale, le projet éducatif du département permet aux équipes pédagogiques d'élargir et de diversifier chaque année l'offre de projets à mettre en œuvre avec les jeunes.

Au cours de l'année scolaire 2010/2011, les PEL (Projets éducatifs locaux) et les dispositifs tournés vers l'éducation au développement durable, l'éducation à la santé, la lutte contre les discriminations, la découverte des instances institutionnelles, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation aux médias, la lutte contre les difficultés de lecture en SEGPA, l'orientation scolaire - et donc professionnelle - et le dispositif mémoire et histoire ont placé 20.806 élèves en situation d'acteurs.

Préparer l'avenir c'est aussi favoriser l'esprit d'initiative, développer l'autonomie et susciter la mobilité des jeunes afin de les enrichir des outils et des expériences nécessaires sur le marché de l'emploi, favoriser leur insertion professionnelle et sociale et leur donner de l'ambition.

Plus de 2.000 jeunes isariens ont ainsi bénéficié de ces dispositifs (Jeunes Talents de l'Oise, Défi-Oise, aide à la mobilité internationale, aide au permis de conduire) en 2011 sachant que ce dernier qui a concerné plus de 10.300 jeunes depuis 2006 demeure une action phare dans le domaine de la jeunesse.

3 – En adaptant le patrimoine immobilier d'enseignement aux ambitions du département

Tout au long de l'année 2011, le département a poursuivi sa politique immobilière des collèges en instruisant les opérations suivantes :

En phase études :

- extension de Jean Moulin à FORMERIE (canton de FORMERIE),
- construction d'une section d'éducation motrice définitive à CAUFFRY (canton de LIANCOURT),
- reconstruction de Jehan Le Fréron à CREVECOEUR-LE-GRAND (canton de CREVECOEUR-LE-GRAND),
- construction d'un préau au collège M. et G. Blin à Maignelay-Montigny (canton de Maignelay-Montigny), à Léonard de Vinci à Sainte-Genevieve (canton de Noailles) et à Ferdinand Bac à Compiègne (canton de Compiègne Nord),

En phase de consultation de maîtrise d'œuvre :

- construction d'un préau à Abel Lefranc à Lassigny (canton de Lassigny), aux Terriers à Pont-Sainte-Maxence (canton de Pont-Sainte-Maxence) et de Marly à Ribecourt-Dreslincourt (canton de Ribecourt).
- restructuration de la demi-pension de Guillaume Cale à Nanteuil-le-Haudouin (canton de Nanteuil-le-Haudouin),
- extension du Servois à La Chapelle-en-Serval (canton de Senlis).

En phase programmation :

- reconstruction de la demi-pension à Jacques-Yves Cousteau à Breuil-le-Vert (canton de Clermont),
- extension-réhabilitation du Point du Jour à Auneuil (canton d'Auneuil).

Afin d'assurer l'égalité des chances, le Conseil général souhaite mener une politique de construction de petits internats en partenariat avec les autres acteurs éducatifs (ANRU, rectorat, inspection d'académie,...), permettant aux collégiens d'accéder à un logement de faible coût, présentant les avantages d'un encadrement et d'une vie en collectivité tout en évitant les déplacements coûteux et fatigants.

Fort de l'expérience de l'internat du collège Fernel à Clermont (canton de Clermont) ouvert en 2005, ainsi que de celui de Noyon (canton de Noyon) ouvert en 2010, le département a poursuivi son action en livrant en septembre 2011 la deuxième phase de l'internat d'excellence de Noyon portant ainsi la capacité d'accueil à 196 élèves dont 56 CPGE.

A terme, deux internats supplémentaires verront ainsi le jour au collège Anatole France à Montataire (canton de Montataire) en 2013 et un autre au collège Henri Baumont à Beauvais (canton de Beauvais Nord-Est) en 2014 de 36 places chacun.

L'Etat, au titre de l'ANRU a participé en 2011 à hauteur de 1.400.000 € à l'opération de l'internat d'excellence de Noyon.

4 – En améliorant les conditions de travail et la qualité de vie au sein des établissements

En 2011 le département a accordé pour leur fonctionnement 8.460.000 € aux collèges publics et plus de 3.200.000 € aux établissements privés sous contrat d'association, ces derniers ayant été accompagnés par le Conseil général dans leurs investissements immobiliers à hauteur de 719.999 € au titre de la loi Falloux.

Le département a procédé au renouvellement et au complément du matériel et du mobilier de 65 collèges pour 437.597 €.

En 2011, 45 collèges disposent d'un contrat de gros entretien et près de 530 demandes ont été étudiées et réalisées dans le cadre du programme de travaux d'amélioration.

Après les deux premières années d'applications du marché à intéressement, on peut établir un bilan très encourageant avec, dès à présent, une réduction de 16% des consommations énergétiques, malgré une augmentation sur la même période de 39 % pour le gaz, 42 % pour le propane et 67 % pour le fioul domestique.

Ainsi, le Conseil général e a réalisé une économie de 680.000 € pour la partie chauffage des collèges par rapport au précédent marché, ce qui équivaut au chauffage d'un collège d'une capacité de 700 élèves pendant 21 ans.

Cette économie a été possible grâce à un programme d'investissement ciblé de 1,15 M€ en 2011 pour :

- * le remplacement d'équipements vétustes par des matériels plus performants,
- * l'amélioration du pilotage des installations par l'installation de la télégestion permettant la collecte automatique des collèges, la détection des anomalies, l'analyse des consommations des collèges ... ,
- * la réduction de l'utilisation des énergies fossiles dont le prix croît de façon très importante au bénéfice des énergies nouvelles comme la biomasse et le solaire thermique plus respectueuse pour l'environnement.

Le département : 1er restaurateur de l'Oise

Avec 25.000 repas par jour, soit 3.500.000 repas par an, le département est le premier restaurateur de l'Oise.

Relever le défi d'un service de haute qualité a nécessité tout au long de l'année 2011 de :

- mobiliser les moyens de 66 services de restauration, dont 50 en restauration traditionnelle, 2 en satellites de restaurants, 14 en liaison froide et 2 internats, et s'appuyer sur les compétences d'un personnel qualifié, recruté et formé aux règles d'hygiène et de nutrition.
- éduquer au plaisir du goût et à la découverte du bio par le savoir-faire des équipes de restauration collectives particulièrement mobilisées et impliquées dans les actions d'animation et d'évènements tels que les repas picards le 14 avril 2011 dans 34 collèges et la semaine du goût en octobre 2011 pour 35 établissements.

La cuisine centrale de LIANCOURT, d'une capacité de 5.000 repas/jour et qui desservira 14 collèges satellites dès septembre 2012, contribuera à cet objectif d'excellence en matière de restauration scolaire.

Le fonds social départemental de restauration scolaire, mis en place en 2009 pour réduire les difficultés d'accès aux restaurants scolaires et aider les familles éprouvées par les effets de la crise, a bénéficié en 2011 à 5.269 collégiens boursiers nationaux internes ou demi pensionnaires pour un montant global de 487.395 €.

5 - L'éducation et la pratique sportive des jeunes

Le sport est devenu un enjeu majeur de notre société qui contribue à l'éducation et à la stabilité de la jeunesse mais également à la santé de la population. Avec un budget de 9 M€ en 2011, le Conseil général de l'Oise figure nettement au-dessus de la moyenne nationale (5,5 M€) des Conseils généraux français dans les dépenses sportives.

Le département :

- soutient le tissu associatif sportif isarien par l'octroi de subventions aux 57 clubs sportifs de haut niveau et amateurs, aux 60 comités sportifs départementaux, à certains athlètes représentant au plus haut niveau le département ainsi que le soutien aux manifestations sportives de masse et d'ampleur et l'organisation de cérémonies officielles ;

- accompagne financièrement les structures d'accueil, les comités et les clubs qui emploient des éducateurs diplômés dans le cadre de ces activités mais également dans leurs projets de développement à travers l'acquisition de matériel sportif, l'accueil de licenciés ou l'acquisition de mini-bus.

Le sport scolaire représente un enjeu important pour le département, au travers des 30.000 licenciés (soit plus de 15% du nombre total de licenciés) issus des 170 associations scolaires en primaires et secondaires, qui se concrétise par un soutien important par notamment la mise en place du challenge du Conseil général fort de la participation de 22.300 élèves de cycle 3 issus de 936 classes pour le primaire et l'engagement de 52 collèges pour le secondaire.

La mise en place d'une CDESI (Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires) relative aux sports de nature, suivant les articles L.311-1 et R.311-1 du code du sport, fonctionne depuis 2011 de manière régulière et de façon concertée avec l'ensemble des 21 membres réunis en trois collèges (institutionnel, mouvement sportif, gestionnaires et autres utilisateurs).

Depuis 2007, le Conseil général organise, de manière unique en France, une grande fête des sports départementale (« L'Oise fête les sports ») qui se déroule sur plusieurs sites pour promouvoir sur une même journée le tissu associatif et permettre la découverte et les démonstrations de nombreuses disciplines sportives. En 2011, cette manifestation a attiré plus de 21.000 visiteurs et la mobilisation de 320 associations qui ont proposées 110 disciplines sportives différentes sur les 13 sites retenus pour cette 5^{ème} édition.

Le département intervient au niveau de l'équipement et l'aménagement par le biais de la construction ou de la rénovation d'équipements notamment pour favoriser la pratique de l'EPS dans les collèges.

En 2011, 6 opérations sont en phase étude ou de consultation, soit :

- * Construction de la salle de sport d'ESTREES-SAINT-DENIS (canton d'ESTREES-SAINT-DENIS), réception 2012 ;

- * Construction d'une salle semi-spécialisée à J. Verne à LA CROIX-SAINT-OUEN (canton de COMPIEGNE SUD-EST), réception 2012 ;

- * Extension du gymnase d'Henri Baumont à BEAUVAIS (canton de BEAUVAIS NORD-EST), réception 2012 ;

- * Extension-réhabilitation du gymnase au collège La Rochefoucauld à LIANCOURT (canton de LIANCOURT), réception 2012 ;

- * Construction d'une salle semi-spécialisée au collège G. Sand à BEAUVAIS (canton de BEAUVAIS NORD-OUEST), réception 2013 ;

- * Extension du gymnase de Ferdinand Buisson à GRANDVILLIERS (canton de GRANDVILLIERS), réception 2012 ;

et 1 opération est en phase programme :

* Construction d'une salle de sport à Henry de Montherlant à NEUILLY-EN-THELLE (canton de NEUILLY-EN-THELLE).

Un nouveau programme d'Equipements sportifs de proximité

Afin de favoriser l'accessibilité pour tous à la pratique sportive, une cinquantaine d'équipements sportifs de proximité (ESP) aura été réalisée par le département sur l'ensemble du territoire depuis 2005. Compte tenu du succès de ce programme auprès des communes, lors du Budget Primitif 2011, il a été prolongé en laissant à la charge des collectivités bénéficiaires une part de 25 % du coût de l'équipement qui continue d'être réalisé sur maîtrise d'ouvrage départementale.

A ce jour, ce sont 14 sites qui ont d'ores et déjà été retenus au titre de ce deuxième programme.

B – FEDERER LES INITIATIVES ET ADDITIONNER LES FINANCEMENTS POUR GARANTIR L'ACCES DE TOUS A LA CULTURE

1 – Culture et patrimoine

Réouvrir et enrichir le musée

Depuis 1997, 75% des collections sont restées inaccessibles au public. En raison de la fermeture du palais épiscopal, composante majeure de l'édifice, les collections visibles sont concentrées sur une faible surface (dans les tours et trois salles dédiées à l'art et au mobilier du début du XXème siècle). Les travaux de rénovation entrepris de 1997 à 2003 n'ont malheureusement pas permis la réouverture de ce site majeur en matière d'architecture et de beaux-arts.

Le Conseil général a donc décidé de relancer la rénovation du musée et une première phase prévoit la réouverture du premier étage du palais Renaissance pour fin 2013 avec l'élaboration du parcours muséographique consacré au XIXème siècle, la création d'un ascenseur desservant tous les étages du palais et la création d'un local technique servant notamment à climatiser le bâtiment.

Cette réouverture posera les bases du nouveau projet scientifique et culturel du Musée de l'Oise. Il favorisera l'appropriation des collections par tous les publics et notamment par des actions de médiation vers les plus jeunes. Il intégrera les nouveaux médias et les nouvelles technologies pour répondre aux nouvelles exigences du public.

Pour atteindre cet objectif, le chantier des collections a donc débuté en 2011. Il a permis d'effectuer le récolement des œuvres, conformément au code du patrimoine, le constat des œuvres inventoriées devant faire l'objet, le cas échéant, d'une restauration. Quatre collections du musée sont concernées :

- La collection de peinture : l'intégralité des 940 peintures du musée a été récolée et reconditionnée ;
- La collection archéologique : le nombre d'objets archéologiques récolés et reconditionnés est passé à 3.000 à la fin de l'année 2011 ;
- La collection d'AUNEUIL : le déménagement des collections d'AUNEUIL a débuté en 2011 et s'achève au premier semestre 2012 ;
- Le chantier de l'art graphique avec l'aménagement des espaces et tri de la collection.

Le musée a poursuivi la promotion de ses collections à travers plusieurs expositions. La politique d'expositions de 2011 a été marquée par le recentrage des expositions sur les collections permanentes. Les thématiques de ces expositions sont liées au déroulement en continu du chantier des collections. Elles ont permis de redécouvrir des œuvres invisibles depuis longtemps et de préfigurer les futures salles permanentes du nouveau musée. Le public a pu, en outre, découvrir les différentes opérations du chantier des collections grâce à des animations.

27.029 visiteurs sont venus au musée au cours de l'année 2011, notamment pour ses collections permanentes ou pour les expositions temporaires suivantes : *Enrichir, restaurer, conserver, 10 ans d'actions en faveur des collections, L'Envers du décor : de Burne-Jones à Cippiello, Nabaz'mob dans le cadre du festival Oise en scènes.*

Le musée a également accueilli Les Photaumnales du 15 septembre au 4 novembre 2011 et *Copier c'est créer* avec l'association Hors cadre, du 30 septembre au 17 octobre 2011. Il a participé à des manifestations nationales (week-end Télérama, nuits des musées, journées du patrimoine). En hors les murs, le musée a organisé l'exposition **André Devambez, illustrations et publicités**, dans la galerie du **collège Les Fontainettes à SAINT-AUBIN-EN-BRAY.**

L'action culturelle en faveur des jeunes et des scolaires a été poursuivie en accueillant **2.666** enfants sur les ateliers du musée, que ce soit sur le temps scolaire ou pendant leurs loisirs. Nous avons en outre mis en place six parcours culturels dans le cadre du dispositif CDDC.

Nous avons enfin poursuivi notre travail en direction des publics éloignés de la culture et les publics empêchés en participant au dispositif Urbain Culture Alzheimer et en accueillant des enfants suivis par l'association SESSAD (prise en charge d'enfants avec troubles du comportement) ou par l'IME (Institut Médico-Educatif) de BEAUVAIS.

Garantir à la médiathèque son rôle fédérateur en matière de politique de la lecture

La médiathèque départementale de l'Oise (MDO) joue un rôle essentiel de diffusion de la culture sur l'ensemble du département. Soucieuse d'assurer l'égal accès des Isariens aux sources d'information, de culture, de formation et de divertissement, elle offre des collections variées et riches de livres, CD, DVD, cédéroms, expositions, valises thématiques, tapis narratifs ...

Elle soutient au quotidien le fonctionnement des 268 bibliothèques de son réseau par le prêt de documents, la formation des équipes et par des missions de conseil et d'expertise.

Enfin, pour permettre aux habitants des zones rurales de bénéficier d'une offre culturelle diversifiée et de qualité, la MDO propose et organise des actions culturelles, dont la réédition, année après année, permet d'en fidéliser le public.

En 2011, la MDO a acquis plus de 22.878 de documents. Le total de documents prêtés s'élève à 275.741. Son service de réservations a enregistré un peu plus de 26.000 demandes.

La MDO a organisé 53 journées de formation auxquelles ont assisté 348 personnes et a assuré 80 déplacements dans le cadre de ses missions de conseil et d'expertise.

Elle a continué à développer son programme d'animations culturelles en proposant plusieurs manifestations dont le festival **Contes d'automne** auquel ont participé 56 communes et dont la fréquentation a atteint 4.763 spectateurs. L'opération « **Bd bus en fête** » a permis la sensibilisation à la bande dessinée de 400 enfants de 18 communes différentes et d'une centaine de personnes au cours de rencontres avec des auteurs. 2 **résidences d'écrivains** ont été organisées : une au printemps sur le roman policier et une en automne sur le travail de la couleur dans l'illustration. Ces 2 résidences ont accueilli un public de 1.073 personnes.

Pour la deuxième année consécutive, la MDO a coordonné l'opération « **Jeunes poètes de l'Oise** » en partenariat avec l'Inspection académique. 7 collèges ont répondu à l'appel à projets. 50 sur les 150 poèmes présentés ont été sélectionnés par le jury et publiés dans un recueil remis à l'ensemble des participants.

Enfin, le **Mois du film documentaire** a donné lieu à 14 projections en 2011 qui ont rassemblé 407 spectateurs dans 10 communes. 30 personnes ont participé aux ateliers de création de musique assistée par ordinateur.

Développer son rayonnement et y créer un Centre Culturel de Rencontre européen

L'année 2011 a été une année transitoire pour le service du parc Jean-Jacques Rousseau. Entre la mise en œuvre du programme de travaux de restauration, la candidature à la labellisation de Centre Culturel de Rencontre (CCR) et les préparatifs de l'année Rousseau 2012, les activités d'accueil du public et de médiation culturelle ont été maintenues dans une certaine mesure.

Malgré la fermeture du parc Jean-Jacques Rousseau à la visite libre une partie de l'année en raison des travaux de restauration, le site a accueilli **15.607 visiteurs** en 2011 contre 19.894 visiteurs en 2010.

Cependant, grâce au développement croissant de l'action éducative, sur site et hors les murs, **2.739 scolaires** ont participé à des activités pédagogiques menées par le parc (contre 2.389 scolaires en 2010). **115 ateliers philosophiques, appelés « Goûters d'Emile »**, se sont tenus au parc ou au sein des établissements scolaires environnants. Cette action, qui met en avant les nouvelles pratiques philosophiques dès le plus jeune âge, a été plébiscitée par l'Inspection académique puisqu'une convention a été signée pour l'année scolaire 2011-2012 afin d'accompagner son développement au sein des écoles élémentaires du département. Une classe du collège J.J. Rousseau de CREIL a présenté un de ces ateliers à l'UNESCO en novembre. (Budget des actions éducatives en 2011 : 35.000 €)

Afin de rendre accessible les jardins au plus grand nombre, plusieurs **outils d'aide à la visite** à destination du grand public mais aussi du public spécifique, ont été conçus pour la réouverture du parc en 2012 pour un budget de 15.000 € : présentations audio téléchargeables depuis internet ont été réalisées en collaboration avec Oise Tourisme. Un herbier tactile dans le cadre d'ateliers de découverte des arbres remarquables avec par les personnes malvoyantes ou déficientes visuelles sera mis à disposition, travail mené avec le concours de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de l'Oise.

Pour préfigurer l'activité culturelle d'un Centre Culturel de Rencontre institué au parc Jean-Jacques Rousseau, celui-ci s'est doté pour la première année d'une **programmation culturelle de qualité**, régulière (une actions culturelle tous les 15 jours sur 5 mois), légère (avec de faibles besoins logistiques et techniques), et faisant appel à des domaines artistiques variés (théâtre, danse, cirque nouveau, musique, philocontes, et cycles de cinéma en plein air) pour un budget de **50.000 €**. Certaines manifestations culturelles ont réuni un public nombreux comme les Nuits des étoiles avec près de 1.000 visiteurs.

Le projet de CCR au parc Jean-Jacques Rousseau a été retenu début 2012 par la Commission Nationale de labellisation des Centres Culturels de Rencontres autour des 3 axes de développement culturel et touristique suivants : la connaissance de l'Homme à travers les sciences du paysage, la création et la philosophie.

Fin 2010, le recrutement de la maîtrise d'œuvre de la campagne des travaux de restauration des parcours et fabriques du parc Jean-Jacques Rousseau a donné lieu, tout d'abord, à la consultation des entreprises, puis au lancement des travaux au 1^{er} octobre. Ces travaux consistent principalement à rendre sa lisibilité au « **parcours Girardin** » puis à aménager les jardins pour

rendre accessible certains cheminements aux personnes à mobilité réduite, équiper certains espaces pour une exploitation culturelle et pédagogique.

Certains tableaux paysagers du parc ont été traités (mise en sécurité, replantation, re-végétalisation) autour des ponts et fabriques restaurées. Certaines parcelles du parc, jusque-là abandonnées, ont été remises en état grâce aux efforts conjoints de l'équipe technique permanente et du chantier d'insertion. La Prairie arcadienne sera réhabilitée en 2012 après la fin des **travaux de restauration** et de la saison culturelle. Le plan de gestion du domaine, élaboré par le chef jardinier, sera présenté aux services de l'Etat pour validation au cours de l'année 2012 (budget de frais d'étude : 35.000 €).

Grâce à la vente de produits forestiers, issus des campagnes annuelles d'abattage, de nouvelles recettes ont été dégagés par le service. Ce développement se poursuivra en 2012 avec la vente de copeaux de bois issus du broyage de branches mortes du domaine.

Valoriser les collections archéologiques

Dans le cadre de ses activités 2011, le Service départemental d'archéologie (SDA) a permis de découvrir 3 fresques de la période gallo-romaine dans l'enceinte du musée départemental ainsi qu'un arc roman du XII^{ème} siècle à l'abbatiale de SAINT-GERMER-DE-FLY. Ces découvertes contribuent à une meilleure connaissance du patrimoine archéologique de notre département.

Associé à nos grands projets d'infrastructures, le SDA a concouru à l'avancement rapide de la liaison RIBECOURT-NOYON, de la déviation de BAILLEUL-SUR-THERAIN et de celle de THOUROTTE.

En 2011, le service a réalisé **14 opérations d'archéologie préventives** (qu'il s'agisse de sondages, de diagnostics ou de fouilles). Certaines de ces fouilles effectuées pour le compte d'opérateurs extérieurs, ont permis au SDA d'encaisser près de 300.000 €, amortissant ainsi ses charges de fonctionnement et d'investissement.

Dans le cadre de notre coopération avec la province régionale de Raguse, le chef du service départemental s'est rendu sur le site de TERRAVECCHIA DI GIARRATANA en Sicile avec l'équipe de l'université Jules Verne de Picardie.

En 2011, le SDA a poursuivi sa politique de **mise en valeur de notre patrimoine**. Il a ainsi animé les sites de **CHAMPLIEU** et de **VENDEUIL-CAPLY** dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine et a reçu 573 visiteurs sur les 2 jours. Au total, en 2011, ce sont 1.243 personnes qui ont fréquenté les sites antiques de CHAMPLIEU et de VENDEUIL-CAPLY.

Enfin le SDA a participé au **Forum des Métiers** à BRESLES le 14 mars 2011 à l'occasion duquel le métier d'archéologue a pu être présenté à une quarantaine d'élèves.

Poursuivre le travail de numérisation et développer les actions de valorisation des archives

Les archives départementales ont assuré normalement en 2011 leurs missions fondamentales de sélection, de collecte et de traitement des nouveaux documents, de conservation curative et préventive et de communication des documents aux différents publics. « Normalité » cependant accompagnée d'une croissance de l'activité dans la plupart des secteurs. Quelques chiffres en guise d'illustration : 908 mètres linéaires de documents ont enrichi les collections, portant le métrage total conservé à près de **30 kilomètres linéaires** ; 910 mètres linéaires de documents ont été classés et inventoriés ; **1.077 lecteurs** différents ont été accueillis pour 13.000 documents communiqués, ainsi que **1.393 scolaires** et **2.589 visiteurs d'expositions** ; les archives ont répondu à **1.578 demandes de recherches** par correspondance (contre 1.098 en 2011), dont 720 à des fins administratives.

L'année 2011 a aussi été marquée par l'ouverture en février du **site internet** des archives de l'Oise www.archives.oise.fr qui, fortement enrichi par rapport aux ressources des archives précédemment en ligne, a reçu **400.000 visites en 2011**. Les archives départementales ont également conçu et fait réaliser **l'exposition « Mille ans d'écriture dans l'Oise »** et l'ouvrage d'accompagnement *Scripturae – Trésors médiévaux des Archives de l'Oise*, publié à 4.500 exemplaires. Cette exposition, qui aura attiré au total plus de **4.500 visiteurs**, meilleure fréquentation d'une exposition des archives depuis l'origine, circulera ensuite dans le département.

Les archives départementales ont également assuré la publication en 2011 les **Actes du colloque « 1914-1918, l'Oise au cœur de la Grande Guerre »**, organisé à NOYON en octobre 2008, et commencé l'instruction, grâce à l'affectation d'un chargé de mission temporaire, du dossier d'inscription de sites 14-18 sur la liste du patrimoine mondial de l'Humanité. Ce dossier, encore au stade de projet, est porté par l'association « Paysages et sites de mémoire de la Grande Guerre » à laquelle le département a adhéré.

2 – Culture et cohésion sociale

Depuis 2004, le Conseil général poursuit l'ambition d'une culture pour tous et partout. Cette volonté se traduit par des dispositifs ambitieux destinés à soutenir la pratique et la diffusion de la culture sur tout le territoire isarien.

Grâce à sa politique d'éducation artistique et culturelle avec le Contrat Départemental de Développement Culturel (7.350 élèves en 2011-2012), à sa politique de contractualisation et de subventionnement (350 associations culturelles), le Conseil général fédère et amplifie les initiatives culturelles sur le territoire.

Il permet ainsi aux Isariens de découvrir de nombreux domaines artistiques comme le théâtre, la danse, la musique, le cinéma ou les arts plastiques. Enfin, par sa politique de valorisation du patrimoine, il participe également à la notoriété de l'Oise, comme terre de culture.

Maintenir un niveau élevé d'aides aux associations culturelles

Les acteurs soutenus par le Conseil général assurent un fort maillage territorial et réduisent les inégalités d'accès à l'art et à la culture.

Les **contrats d'objectifs** ont totalisé en 2011 une somme globale de **2.321.750 €** au profit de 33 partenaires. L'attribution de ces subventions fait l'objet d'une contractualisation et d'une évaluation précise en fin d'année. Le soutien aux associations culturelles, en contrat d'objectifs, constitue la colonne vertébrale de la politique culturelle du département et concerne tant les équipements culturels que les grandes formations artistiques ou encore les principaux festivals à rayonnement départemental.

Les **subventions de fonctionnement** ont permis de soutenir en 2011 les associations culturelles locales dans l'organisation de manifestations ou dans leur fonctionnement pour un montant de **1.358.562 €**.

Au titre des **fiches BP** (aide aux associations intervenant dans les domaines « culture, vie locale ou loisirs »), 105 associations ont obtenu une subvention pour un montant total de 886.207 €.

En 2011, près de 221 dossiers ont été instruits dans le programme **Vie locale**, 155 associations ont été aidées, pour un budget global de 472.355 €. 28 dossiers ont été réorientés ou classés sans suite et 38 dossiers ont fait l'objet d'un rejet.

Sur 9 demandes **d'aide à l'édition**, 4 ont obtenu une subvention globale de 7.300 €.

Concernant la **création, diffusion et résidences d'artistes**, **254.800 €** ont été répartis au profit de 28 associations artistiques. Ce soutien du Conseil général, complété parfois par des aides du Conseil régional et de la DRAC, permet aux compagnies et artistes professionnels de mener à bien leur projets de création. Ce programme participe à une diffusion plus large de leur travail dans et hors du département.

Par ailleurs, ce budget a participé à la réalisation de 5 résidences d'implantation artistiques sur le territoire départemental pour un montant total de 57.000 €.

Le département a également aidé 3 compagnies théâtrales professionnelles à se rendre au festival d'AVIGNON, pour présenter leur spectacle (montant total : 14.900 €).

En 2011, 31 associations d'**anciens combattants** ont été aidées pour un total de **14.793 €**.

Sensible à l'éducation artistique, **8 écoles de musique** du département ont été soutenues pour un montant total de **97.902 €**. L'Oise dispose également de nombreuses **sociétés de musique** réparties sur son territoire. 28 d'entre elles ont bénéficié en 2011 de 13.600 €.

Afin de soutenir le **cinéma de proximité** le département a soutenu 11 cinémas en 2011 pour un montant total de **59.951€**.

Enfin 14 associations ont bénéficié de l'aide à l'**acquisition de matériel** pour un montant total de **22.941,37 €** et 4 radios locales ont été soutenues pour un montant de **40.675,20 €**.

L'éducation artistique, une des priorités de la politique culturelle du département

Le **Contrat départemental de développement culturel** (CDDC), mené en partenariat avec l'inspection académique et la DRAC de Picardie, est le dispositif le plus représentatif. Il a acquis une reconnaissance forte de la part de l'ensemble des partenaires et rayonne désormais sur tout le territoire isarien.

Le budget de **430.231 €** consacré par le Conseil général a permis d'initier plus de **248 parcours culturels** à la rentrée 2010-2011. 85% des collèges du département se sont impliqués pour permettre à près de **7.440 élèves** d'être sensibilisés à l'art et à la culture.

Afin d'analyser en profondeur les impacts de ce dispositif et en définir les nouvelles orientations, une étude qualitative est menée par *l'Observatoire des politiques culturelles* sur l'année scolaire 2011-2012. Véritable outil stratégique, cette enquête nous permettra de déterminer la pertinence des objectifs du CDDC et de ses bénéficiaires, en particulier sur les élèves.

L'éducation artistique propose également des actions en faveur de l'éducation à l'image. Le département s'est ainsi engagé dans le dispositif national « **Collège au cinéma** » en y consacrant **25.901 €** pour sensibiliser 7.073 collégiens au patrimoine cinématographique.

Les **ateliers artistiques** et les **ateliers scientifiques et techniques**, dispositifs initiés par l'Education nationale et soutenus par le département, ont représenté sur l'année scolaire 2010-2011 un budget de 11.648 € (10 ateliers artistiques, soit 156 élèves et 8 ateliers scientifiques et techniques, soit 130 élèves).

La programmation culturelle départementale

Le Conseil général contribue à l'animation du territoire et à l'accès à la culture sous toutes ses formes. Sa programmation annuelle irrigue le territoire et promeut tous les champs artistiques.

L'année 2011 a été marquée par la première édition du **festival Oise en Scènes** qui s'est inscrit en cohérence et en complémentarité de l'offre culturelle et artistique menée par les quatre scènes du département (BEAUVAIS, CREIL, COMPIEGNE et NOYON) tout en préservant une identité propre à une manifestation départementale.

Le festival a rassemblé **2.955 personnes** dont 1.088 sur les spectacles en tournée (14 communes) pour un budget de **201.702,92 €**. La programmation, exigeante sur la thématique « Arts et Sciences », était variée tant par les formes artistiques que par les thèmes abordés. Le festival a été le point de départ de 5 parcours CDDC qui se sont prolongés et enrichis sur toute l'année scolaire 2011-2012 dans 5 collèges du département.

Les saisons du cinéma poursuivent, 2 fois par an, une programmation cinématographique de qualité dans l'ensemble des salles de cinéma du département. Plus de **10.400 spectateurs** ont assisté à 465 séances de projections et à des rencontres débats sur 15 communes. Les temps de médiation, concertation et développement des partenariats ont été renforcés pour développer un travail en direction des publics captifs ou empêchés et du jeune public. Ce dispositif contribue également à maintenir un réseau de salles de proximité dans l'Oise.

La manifestation **Fanfares en fête**, annulée en 2011, a été reportée en 2012.

Les Journées du patrimoine ont permis d'accueillir **4.562 personnes** sur les différents événements organisés par le département sur le territoire. Outre les sites appartenant au département (Musée départemental, Archives départementales, le Parc Jean-Jacques Rousseau, l'hôtel du département, les sites antiques), des installations d'arts numériques ont été mises en place pour la seconde année consécutive. Trois sites ont accueilli les artistes : le Musée des Bateliers à LONGUEIL-ANNELE, l'abbaye royale du Moncel à PONTPOINT et l'hôtel de ville de CLERMONT. Chaque année, des concerts sont proposés aux Isariens et notamment celui proposé par l'Orchestre de chambre Bernard THOMAS à l'abbaye de CHAALIS. Le budget de cette manifestation s'est élevé à **60.734,21 €**.

Enfin, le Conseil général favorise l'égalité d'accès à la culture en développant le dispositif **Trans'culture**. En 2011, **1.781 personnes** ont pu ainsi bénéficier gratuitement de 36 déplacements sur des manifestations culturelles du département (24 déplacements pour les Saisons du cinéma, 1 pour le musée départemental, 8 pour Parcs et jardins, 1 pour le festival *Oise en scènes*, 1 aux archives départementales, 1 pour une exposition à l'hôtel du département) pour un budget de **10.646 €**.

3 – Un accès à l'information toujours plus performant

Avec l'émergence des nouvelles technologies, l'accès à l'information par les citoyens connaît profonds bouleversements. Le citoyen est devenu un consommateur plus actif et davantage en attente d'informations de proximité.

Ce constat a conduit le Conseil général à développer de nouveaux outils numériques. L'année 2011 a d'abord été marquée par la **réalisation de nouveaux sites internet** : création du site des archives départementales, création de la version mobile du Réseau Oise, création des sites internet et intranet pour le concours photos l'Oise en clichés, création du site internet Rousseau 2012. Au total, ce sont plusieurs centaines d'articles et plus d'une quarantaine de vidéos qui ont été mis en ligne en 2011. Le site oise.fr a généré **en 2011 plus de 600.000 visites d'internautes**.

Aux côtés des outils numériques, le magazine 60 assure à l'ensemble des foyers de l'Oise une information régulière sur les initiatives départementales ainsi que les services et les missions assurées par notre collectivité. 11 numéros du **magazine 60** sont ainsi parus en 2011 tirés à 329.500 exemplaires et diffusés sur l'ensemble du territoire.

En 2011, le magazine a particulièrement mis l'accent à la fois sur les différents services de proximité offerts aux Isariens, sur les outils d'aménagements proposés aux collectivités de l'Oise et a valorisé les multiples atouts que présente notre territoire.

C – RENDRE LE SERVICE PUBLIC DEPARTEMENTAL TOUJOURS PLUS PERFORMANT

1 – Un management durable qui concilie impératifs économiques, sociaux et environnementaux

1.1 – Renforcer la proximité des services départementaux avec les Isariens

L'administration départementale est présente sur 266 sites (y compris les collèges) maillant ainsi le territoire pour répondre au plus près aux besoins des habitants de l'Oise.

Notre patrimoine immobilier s'est constitué au fur et à mesure de l'élargissement de nos compétences et selon les opportunités offertes par le marché.

L'analyse de la situation juridique des sites menée en 2011 montre une grande variété des conditions d'occupation. Une réflexion s'est donc engagée sur les choix des montages juridiques à privilégier (location, acquisition, partenariat ...).

C'est ainsi qu'un schéma directeur immobilier a été initié s'appuyant sur un recensement du patrimoine complété à terme d'un inventaire des biens, véritable base de données patrimoniales, pour ensuite pouvoir valoriser au maximum le patrimoine du département et dégager des recettes ou des économies grâce par exemple à la vente de bâtiments peu ou pas occupés, le désengagement de locations et la baisse des coûts de gestion ...

Ainsi, après recensement, le département dispose d'un patrimoine de 748.949 m² répartis sur 314 immeubles comme suit :

- 66 collèges représentant 507.959 m² ;
- 39 gendarmeries représentant 85.800 m², dont 27 font l'objet d'un bail emphytéotique auprès de la SNI ;
- 147 bâtiments départementaux représentant 131.063 m² ;
- 53 immeubles loués représentant 21.467 m² ;
- 9 immeubles pour lesquels le département est bailleur, soit 2.660 m².

1.2 – Améliorer les conditions de travail des agents du département pour un service public de qualité

Afin de s'inscrire dans une gestion dynamique de notre patrimoine, nous nous sommes engagés dans un programme de regroupement de services en un même lieu, comme par exemple, la réhabilitation du bâtiment Hugo à BEAUVAIS, l'aménagement de l'ancienne caserne Leblond à CREIL, la location de deux bâtiments rue Bayard à COMPIEGNE, l'aménagement de l'espace Galilée ou encore la réhabilitation du bâtiment Bénard.

Au-delà de ces opérations phares, le département poursuit son programme de modernisation du patrimoine immobilier contribuant à l'amélioration de l'environnement de travail des agents. Une attention particulière est apportée à la fonctionnalité des bâtiments et à la mise à disposition d'un espace de travail suffisant pour chaque personne.

Le programme de construction et de réhabilitation des bâtiments intègre systématiquement une démarche environnementale, des réductions des consommations des fluides et des clauses relatives à l'insertion sociale et professionnelle en accord avec l'Agenda 21 départemental. Le recours à la construction à ossature bois est également favorisé.

En 2011, les principales réalisations ont été les suivantes :

- la réhabilitation du bâtiment Hugo, dans lequel ont été transférés la direction générale des services, la direction de la coordination et des services de l'Assemblée, les pôles administration générale, finances et audit, ressources humaines et le SMABT,
- la réhabilitation de l'ancienne caserne Leblond à CREIL pour l'accueil du Relais Solidarité et la MSF de CREIL,
- l'aménagement d'un deuxième bâtiment en vue de l'agrandissement de la MSF à LIANCOURT,
- les travaux d'aménagement divers au CDEF à BEAUVAIS dont la rénovation de la salle de réunions, de la chaufferie et de l'atelier, la création d'une fibre optique entre les bâtiments,
- l'extension du CRD à NOAILLES.

Les travaux ont été lancés pour :

- l'aménagement d'un ancien logement du CDEF de SENLIS pour la création d'une unité de vie (réception prévue en mai 2012),
- la construction du CRD à CREPY EN VALOIS (réception prévue fin mars 2012),
- la construction du CRD à RIBECOURT-DRESLINCOURT (réception prévue fin mars 2012).

Les études de maîtrise d'œuvre ont été lancées ou se sont poursuivies pour :

- l'extension de l'UTD à SAINT JUST EN CHAUSSEE,
- l'aménagement des extérieurs de la MSF à THOUROTTE,
- la réhabilitation du bâtiment Bénard,
- la reconstruction de l'UTD à SONGEONS,
- l'extension de la MSF de la ZUP Argentine à BEAUVAIS,
- le réaménagement de la salle de lecture aux Archives départementales,
- l'extension de la MDO à BEAUVAIS,
- la construction de la Maison de l'Environnement et la réalisation de parcours dans le marais à SACY-LE-GRAND.

Outre une gestion durable de notre patrimoine immobilier par la mise en place d'un programme de travaux d'amélioration qui permettra de maintenir en bon état de conservation l'ensemble du patrimoine, la généralisation de contrats de maintenance et de performance énergétique et la recherche systématique d'optimisation de nos dépenses de moyens logistiques seront poursuivies, qu'il s'agisse :

- de la consommation responsable de papier ;
- du tri et du recyclage ;
- des moyens d'impression (baisse de 16 % du nombre d'impression).

Fin 2011, la flotte du département s'élevait à 688 unités :

- 519 véhicules légers, dont 138 véhicules utilitaires légers,
- 169 engins (camions, tracteurs, remorques...).

Par ailleurs, et depuis plusieurs années, le département a amplifié, dans le choix des offres, le critère de respect de l'environnement. La part des véhicules propres dans le parc départemental représente près de 6,17 % (25 véhicules GNV, véhicules bioéthanol, 1 véhicule hybride), soit 32 véhicules.

2 – Toujours plus proche de nos concitoyens

La multiplicité des acteurs et la complexité des actions engagées sur le territoire ont parfois rendu difficile l'identification des interlocuteurs et brouillé la lisibilité de nos projets politiques. C'est en étant toujours plus proches de nos concitoyens que nous nous affirmerons, de manière claire, comme un maillon essentiel de la démocratie locale.

La création du poste de responsables de territoire (RT) et des 16 maisons du Conseil général (MCG) répond ce besoin de proximité.

Les 5 RT ont poursuivi l'optimisation du fonctionnement de l'administration dans les territoires. A cette fin, ont été consolidées 2 bases de données, l'une sur les compétences de nos agents, l'autre recensant les moyens matériels présents sur les territoires. Il s'agit surtout par ce biais de développer une culture professionnelle différente. Mieux de se connaître, mieux travailler ensemble, pour répondre au mieux aux besoins de nos concitoyens.

Point d'entrée privilégié vers les services territorialisés du Conseil général, ils jouent en effet un rôle important de facilitateurs de territoire en relayant les informations et favorisant la coordination entre les services.

Porter la transversalité sur les territoires, c'est également travailler en lien avec le réseau des MCG. Relais des services centraux, mais aussi porte d'entrée vers le Conseil général pour de nombreux Isariens, les MCG s'adressent à la fois aux institutions, aux associations et aux particuliers. Elles alimentent de fait notre connaissance des territoires tout en adaptant leur offre au plus près des besoins de leur public.

Après 6 ans et demi d'existence pour les premières implantations, ce sont au total plus de 365.000 visites qu'ont reçues les MCG. En 2011, nous avons dénombré 91.204 visites, soit une augmentation de 5,5% par rapport à 2010. Au-delà du nombre de visites, ce sont environ 75.000 visiteurs différents qui ont été dénombrés ces 6 dernières années. Le rôle de proximité des MCG est aujourd'hui reconnu de l'ensemble des partenaires et des Isariens, qui apprécient ce contact direct avec les agents à leur écoute pour les aider dans leurs démarches ou leurs recherches personnelles.

Par ailleurs, dans les cantons où les services de l'Etat sont peu présents, les MCG constituent véritablement le seul lien vers les administrations. En 2011, suite à un bilan de la précédente labellisation qui s'est révélé très positif, l'Etat s'est engagé aux côtés du Conseil général pour un renouvellement de la convention de labellisation de la MCG de CREVECOEUR-LE-GRAND en Relais Service Public. Une démarche similaire est en cours avec la MCG de RESSONS-SUR-MATZ, une opportunité d'asseoir le rôle de ces MCG en canton rural.

Notre présence sur les territoires est essentielle, nous devons aujourd'hui la consolider, mais aussi la valoriser. C'est pourquoi les RT s'attachent à construire un diagnostic de territoire en s'appuyant à la fois sur nos agents et sur nos partenaires.

Il y a à cela 2 objectifs :

- le premier est de centraliser toutes les données permettant de comprendre et de connaître le plus finement possible les 5 territoires du département, dans leurs richesses, dans leurs diversités ;
- le second est d'aboutir à une analyse stratégique de ces données dans le but d'une meilleure adaptation de nos politiques départementales aux réalités et évolutions du terrain.

SOMMAIRE

Pages

I – UN CONTEXTE FINANCIER INCERTAIN ET PERILLEUX	2
A – LA CRISE ECONOMIQUE ET SOCIALE SE POURSUIT EN 2011	2
1 – <i>Une économie isarienne qui reste fragile</i>	2
2 – <i>L'intervention du département n'en a été que plus nécessaire, malgré l'incertitude persistante sur ses recettes</i>	2
B – UNE DIFFICULTE SUPPLEMENTAIRE LIEE A LA CRISE DE LA DETTE	3
II – AFFIRMER NOS PRIORITES POUR DEVELOPPER DURABLEMENT NOS TERRITOIRES	4
A – LE DEPARTEMENT, GARANT DES SOLIDARITES SOCIALES	4
1 – <i>En direction de l'enfance et des familles</i>	4
1.1 – <i>Développer des outils d'observation, de gestion et d'évaluation</i>	5
1.2 – <i>Améliorer les missions : les prises en charge adaptées</i>	5
1.3 – <i>Consolider et développer la prévention, les actions de santé et la petite enfance</i>	9
2 – <i>Au profit des publics les plus défavorisés</i>	11
2.1 – <i>Renforcer la proximité et le développement social</i>	12
2.2 – <i>Favoriser le retour à l'emploi par l'insertion professionnelle et la formation</i>	13
2.3 – <i>Soutenir et favoriser les initiatives d'économie solidaire</i>	15
3 – <i>En faveur de l'autonomie des personnes</i>	16
3.1 – <i>La politique départementale en faveur des personnes âgées</i>	17
3.2 – <i>La politique départementale en faveur des personnes handicapées</i>	18
3.3 – <i>La Maison Départementale des Personnes Handicapées</i>	20
B – LE DEPARTEMENT, GARANT DES SOLIDARITES TERRITORIALES	22
1 – <i>Tout miser sur la mobilité plurielle et multimodale</i>	22
1.1 – <i>Des infrastructures routières structurantes</i>	22
1.2 – <i>La mobilité douce</i>	24
1.3 – <i>La mobilité collective</i>	25
2 – <i>Piloter l'aménagement numérique</i>	26
2.1 – <i>De la couverture totale en haut débit (HD), ADSL</i>	26
2.2 – <i>Au très haut débit (THD)</i>	28

3 – Soutenir l’activité économique et l’emploi au service de la dynamique d’aménagement du territoire et du renforcement de son attractivité	30
3.1 – Le couple département - commune.....	30
3.2 – Nos outils d’aménagement et de développement.....	31
C – LE DEPARTEMENT, GARANT DU CADRE DE VIE	33
1 – Protéger l’environnement.....	33
2 – Préserver la ressource en eau, réduire et valoriser nos déchets.....	34
2.1 – L’eau.....	34
2.2 – Les déchets.....	34
3 – Garantir le logement et l’accession sociale à la propriété.....	35
4 – Contribuer à la sécurité des biens et des personnes.....	36
4.1 – Le Service Départemental d’Incendie et de Secours.....	36
4.2 – Les secours aux plus vulnérables.....	37
4.3 – Les casernes de gendarmeries.....	37
III – POUR PREPARER L’AVENIR AUX ISARIENS	38
A – ACCOMPAGNER LES JEUNES SUR LE CHEMIN DE LA REUSSITE	38
1 – En s’attaquant à la fracture numérique.....	38
2 – En développant et en s’associant à toute une série d’actions éducatives.....	39
3 – En adaptant le patrimoine immobilier d’enseignement aux ambitions du département.....	40
4 – En améliorant les conditions de travail et la qualité de vie au sein des établissements.....	40
5 – L’éducation et la pratique sportive des jeunes.....	42
B – FEDERER LES INITIATIVES ET ADDITIONNER LES FINANCEMENTS POUR GARANTIR L’ACCES DE TOUS A LA CULTURE	43
1 – Culture et patrimoine.....	43
2 – Culture et cohésion sociale.....	47
3 – Un accès à l’information toujours plus performant.....	49
C – RENDRE LE SERVICE PUBLIC DEPARTEMENTAL TOUJOURS PLUS PERFORMANT	50
1 – Un management durable qui concilie impératifs économiques, sociaux et environnementaux.....	50
1.1 – Renforcer la proximité des services départementaux avec les Isariens.....	50
1.2 – Améliorer les conditions de travail des agents du département pour un service public de qualité.....	50
2 – Toujours plus proche de nos concitoyens.....	52